

h e g



Les dispositifs mobiles de lecture numérique dans les bibliothèques suisses

Mémoire de recherche réalisé par :

Roxane PAGNAMENTA

Valérie OTTESEN

Sous la direction de :

Stéphanie Pouchot, PhD- Professeure HES en information documentaire

Carouge, 10 janvier 2014

Master en information documentaire

Haute École de Gestion de Genève (HEG-GE)

Déclaration

Ce mémoire de recherche est réalisé dans le cadre du Master en information documentaire de la Haute école de gestion de Genève. Les étudiantes acceptent, le cas échéant, la clause de confidentialité. L'utilisation des conclusions et recommandations formulées dans ce travail, sans préjuger de leur valeur, n'engage ni la responsabilité des auteurs, ni celle de l'encadrant.

«Nous attestons avoir réalisé seules le présent travail, sans avoir utilisé des sources autres que celles citées dans la bibliographie. »

Fait à Carouge, le 10 janvier 2014

Roxane Pagnamenta

Valérie Ottesen

Remerciements

Nous remercions Madame Stéphanie Pouchot pour son encadrement et ses encouragements, nos traducteurs pour leur patience, la CLP, en particulier Messieurs Gorin et Locher, Swisslib pour la diffusion de notre enquête et Mélissa Paez de l'Infothèque de la HEG Genève, d'avoir bien voulu tester notre questionnaire.

Nous remercions également toutes les personnes qui ont participé à notre questionnaire en prenant le temps d'y répondre et de nous avoir fait part de leurs propres expériences riches d'informations pour nous.

Résumé

Ce travail a pour objectifs de faire une revue de la littérature sur l'usage des dispositifs mobiles de lecture numérique en bibliothèque et de dresser un panorama de la situation en Suisse.

Le nombre de bibliothèques proposant du numérique varie beaucoup d'un pays à l'autre. Malgré tout, les bibliothèques commencent à s'organiser entre elles pour créer des plateformes ou des consortiums afin de faciliter leur accès aux documents numériques. Mais la route est encore longue. L'offre de titres numériques à destination des bibliothèques est très spartiate et celles-ci ont un pouvoir de négociation relativement faible, tout en étant fortement concurrencées par les grands distributeurs.

En ce qui concerne les dispositifs mobiles, on constate que liseuses et les tablettes sont deux supports d'accès à la lecture numérique qui ont leurs spécificités et ne conviennent donc pas nécessairement au même type d'utilisation.

En matière de prêt de ces dispositifs mobiles, les initiatives se multiplient dans les bibliothèques à travers le monde. Dans beaucoup de pays, aider les bibliothèques à proposer ces supports semble être une étape normale en vue de diminuer la fracture numérique. Si ce n'est pas toujours le cas pour tous les types de bibliothèques, ça l'est bien souvent pour les établissements universitaires.

En ce qui concerne les problématiques liées aux aspects juridiques du livre numérique, ce sont les mêmes partout, la Suisse ne fait pas exception. Elles prennent d'ailleurs tellement de place qu'en matière de prêt de dispositifs mobiles, les décisions manquent clairement.

Notre enquête, qui réunit les réponses de plus de 150 bibliothèques montre que les expériences menées sont très inégales. Elle met aussi en avant les raisons qui poussent les bibliothèques à adopter ou non le prêt de dispositif mobile comme nouveau service. On constate également que les échanges entre bibliothèques ne sont pas fréquents, que l'adoption d'un tel service n'est pas toujours facile, que les expériences ne sont pas toujours vécues de la même manière. Même lorsqu'elle semble menée de la même façon, la perception des bibliothécaires et des usagers peut différer. Quoi qu'il en soit, le bibliothécaire reste un élément central et irremplaçable même dans un monde plus numérisé.

Cette enquête nous a permis de créer une carte en ligne des bibliothèques suisses prêtant des dispositifs mobiles de lecture numérique. Inspirée de l'exemple français, elle est un outil de mise en réseau entre les bibliothèques intéressées à partager ou à s'inspirer des expériences faites. Plus de concertation et une meilleure visibilité permettraient à ces expériences de s'enrichir les unes des autres.

Mots-clefs : dispositifs mobiles, liseuses, tablettes, offre numérique, ebooks, e-books, bibliothèques, Suisse, carte

Table des matières

Déclaration.....	i
Remerciements.....	ii
Résumé.....	iii
Liste des tableaux.....	v
Liste des figures.....	v
1.Introduction.....	1
1.1 Contexte de la recherche.....	1
1.1.1 Limitation du sujet.....	1
1.2 Méthodologie de la recherche.....	2
2.Survol de l'offre numérique et des dispositifs mobiles.....	3
2.1 Caractéristiques de l'offre numérique en bibliothèque.....	3
2.1.1 Le livre numérique.....	3
2.1.2 Les formats.....	4
2.1.3 Les modes d'accès à l'offre numérique.....	4
2.1.4 Les logiciels de gestion d'ebooks :.....	5
2.2 Les dispositifs mobiles en bibliothèque.....	7
2.2.1 Aspects techniques.....	7
2.2.1.1 Les liseuses.....	7
2.2.1.2 Les tablettes.....	8
2.2.2 Situation dans quelques pays.....	8
2.3 Le cas de la Suisse.....	14
2.3.1 L'offre numérique.....	14
2.3.1.1 Particularités des bibliothèques universitaires.....	17
2.3.1.2 Aspects juridiques en Suisse.....	18
2.3.2 Le prêt de dispositifs en Suisse.....	20
3.Enquête.....	23
3.1 Déroulement du questionnaire et méthodologie.....	23
3.1.1 Le choix de l'outil.....	23
3.1.2 Diffusion.....	24
3.1.3 Réflexion et considérations sur la méthodologie.....	24
3.2 Analyse et synthèse des résultats.....	26
3.2.1 L'offre numérique dans les bibliothèques.....	26
3.2.2 Les dispositifs mobiles en bibliothèque.....	29
3.2.2.1 L'adoption de ce nouveau service.....	29
3.2.2.2 Les modalités de prêt.....	32
3.2.2.3 Les bibliothécaires.....	33
3.2.2.4 Les usagers.....	34
3.2.2.5 La carte des bibliothèques.....	36
4.Conclusion.....	38
Bibliographie.....	40
Références en ligne pour une veille sur le sujet.....	44
Annexe 1 : Questionnaire.....	45
Annexe 2 : Glossaire.....	57

Liste des tableaux

Tableau 1 : Utilisation de DRM et de livres entrés dans le domaine public.....	29
Tableau 2 : Types et nombre de dispositifs mobiles proposés par les bibliothèques	32

Liste des figures

Figure 1: Cantons des bibliothèques répondantes.....	26
Figure 2: Types de documents numériques.....	28
Figure 3 : Formats numériques.....	28
Figure 4: Adoption du numérique et des dispositifs par type de bibliothèque.....	29
Figure 5 : Proportion de documents numériques dans le catalogue des bibliothèques proposant des dispositifs mobiles	30
Figure 6 : Origine de la mise en place du service.....	31
Figure 7 : Durée depuis l'instauration de l'offre numérique et de dispositifs mobiles	32
Figure 8 : Type de formation pour les dispositifs mobiles à destination des bibliothécaires.....	34
Figure 9 : Moyens de valorisation des dispositifs mobiles.....	35

1. Introduction

1.1 Contexte de la recherche

Cette recherche s'inscrit dans le contexte d'une étude du nom de Calliopé¹ sur la perception par les usagers de la mise à disposition de supports mobiles de livre numérique en bibliothèque.

Le numérique est un sujet en mouvance continue, une revue de la littérature précise et actuelle est difficile à établir. Pour preuve de cette évolution incessante, le nombre de rapports, d'articles et de travaux que l'on trouve régulièrement et qui est sans cesse enrichi de nombreux billets de blog. Ces documents offrent un panorama très complet des bibliothèques et de la numérisation dans le monde. Fait important pour nous, la Suisse n'est que rarement abordée. Tous les pays ne le sont évidemment pas. Si les chiffres concernant les livres numériques dans les bibliothèques et ceux du taux de pénétration des dispositifs mobiles au sein de la population ont été souvent calculés, la question de ces appareils en bibliothèque n'est que peu abordée.

Afin d'inscrire la Suisse dans un contexte plus global, nous ferons tout d'abord un survol de la thématique de la numérisation dans les bibliothèques et de l'émergence des dispositifs mobiles dans quelques pays. Nous traiterons ensuite la situation en Suisse. Celle-ci sera finalement complétée par l'enquête que nous avons menée auprès des bibliothèques suisses.

1.1.1 Limitation du sujet

Pour contextualiser notre travail, il est indispensable de parler du numérique. Rien ne semble avoir été fait de manière globale pour la Suisse. Comme notre projet se veut d'envergure nationale, il nous semblait important de profiter de notre questionnaire pour poser des questions assez précises sur le sujet.

Cependant, nous ne parlerons pas de la numérisation en soi ni de ses effets sur les différents acteurs de la chaîne du livre, nous aborderons peu toutes les discussions autour du droit en général et du droit d'auteur en particulier.

Notre recherche a pour but de dresser un panorama, une image de l'actualité de ce sujet. Nous n'entrerons donc pas dans des considérations historiques sur l'usage des dispositifs mobiles, que ce soit en bibliothèque ou ailleurs.

Nous n'aborderons pas du tout les problématiques liées à l'offre vidéo, jeux vidéo et musique proposée par certaines bibliothèques.

Le numérique et les dispositifs mobiles, s'ils sont développés de manière adéquate, offrent une opportunité à développer pour les personnes handicapées de la vue. C'est un angle de

¹ Pouchot Stéphanie, Margérard Anne-Laurence et Epron Benoît, « Projet Calliopé : usages des dispositifs numériques de lecture en bibliothèque spécialisée », *in 80e du Congrès de l'Acfas, Colloque 633 - Bibliothèques numériques : au carrefour des disciplines et des institutions*, Montréal, Canada, 2012.

réflexion à ne pas négliger pour les bibliothèques. Nous ne traiterons pas de ce sujet largement traité dans le travail « Publics non et malvoyants: quels enjeux pour les bibliothèques à l'heure du numérique »².

Notre projet n'est pas non plus une marche à suivre proposant une méthodologie aux bibliothèques désireuses de se lancer dans les dispositifs mobiles.

Les établissements qui ont déjà tenté l'expérience étant très divers, nous espérons que ce travail pourra peut-être contribuer modestement à la mise en réseau des bibliothèques sur ce sujet.

1.2 Méthodologie de la recherche

Cette recherche s'est déroulée en trois étapes : tout d'abord, nous avons effectué une revue de la littérature sur les dispositifs mobiles en bibliothèque dans une perspective globale (chapitre 2 page 3). Pour ce faire, il a fallu que nous abordions également la question de l'offre numérique proposée en bibliothèque.

La mise en place d'une veille a été nécessaire au vu de la rapide évolution du domaine de l'édition numérique et des nombreux débats qui y sont liés, tant sur les plans technologiques que juridiques³. Cela a d'ailleurs passablement enrichi nos références.

La deuxième, et plus importante (chapitre 3, p. 23), partie de cette recherche est constituée d'une enquête sur le plan national. Pour ce faire, nous nous sommes adressées à l'ensemble des bibliothèques (par l'intermédiaire des bibliothécaires).

Le choix d'un questionnaire en ligne, traduit en allemand et italien, s'est avéré une évidence pour atteindre un maximum de bibliothèques. Il a été construit d'après les thèmes suivants :

- l'offre numérique dans les bibliothèques
- l'offre de dispositifs de lecture numérique dans les bibliothèques
- la formation des bibliothécaires et des usagers sur ces sujets
- les retours d'expérience

Notre dernière étape a été la création d'une carte en ligne⁴ avec la localisation des bibliothèques ayant souhaité y figurer.

² Mémoire de recherche de Mmes MULLER, SAMOULLIER-EGGER, VIEUX, cf. Muller Floriane, Samoullier-Egger Fabienne et Vieux Aurélie, « Zoom sur : bibliothèque et handicaps visuels », *Recherche d'ID*, 2013, <<http://recherchemid.wordpress.com/2013/11/01/zoom-sur-bibliotheque-et-handicaps-visuels/>>, consulté le 4 janvier 2014.

³ Les références pour la veille figurent dans une section de la bibliographie (p. 40)

⁴ Ottesen, Valérie et Pagnamenta, Roxane, « Mais... qui prête des liseuses ou des tablettes ? », *Recherche d'ID*, 29 novembre 2013, <<http://recherchemid.wordpress.com/2013/11/29/carte/>>, consulté le 6 janvier 2014.

2. Survol de l'offre numérique et des dispositifs mobiles

Que ce soit en matière d'offre numérique ou de mode d'accès à celle-ci, les bibliothèques sont confrontées à de nombreux aspects techniques. Ces derniers sont généralement liés à des enjeux commerciaux très forts. Les lois sont un peu partout remises en question car selon certains elles ne sont pas adaptées pour traiter du numérique en particulier dans les bibliothèques. En attendant, les éditeurs proposent des contrats que les bibliothèques peinent à refuser. La solution miracle est attendue et les discussions vont bon train autour de questions que l'on retrouve fréquemment. Comment concilier protection du droit d'auteur et droits de l'utilisateur ? L'accessibilité de livres numériques en bibliothèque pousse-t-elle le consommateur à l'achat ? De quelle manière vont évoluer les relations entre maisons d'édition et bibliothèques ? Quel rôle les bibliothèques doivent-elles prendre dans le monde numérique ? Lorsqu'une bibliothèque décide de proposer des documents numériques, sous quels formats doit-elle le faire ? Est-ce le rôle des bibliothèques de proposer des dispositifs mobiles de lecture numérique ? Si oui, quels type d'appareils doit-elle proposer en prêt ? Les usagers jugent-ils ce service nécessaire ?

Ce sont des questions récurrentes et nous tâcherons de comprendre comment elles sont traitées en Suisse en particulier.

2.1 Caractéristiques de l'offre numérique en bibliothèque

L'offre numérique dans les bibliothèques peut se définir en termes de contenus, de formats, de modalités d'accès et de dispositifs mobiles. Ces aspects varient tant selon la bibliothèque (type, dimension, localisation) qui la propose, que selon les fournisseurs de contenus numériques. Ainsi, si les bibliothèques académiques privilégieront des publications sous forme d'articles et une "pluralité des modes de diffusion et de supports", une bibliothèque municipale pourra proposer des romans accessibles facilement par le biais d'une liseuse⁵.

2.1.1 Le livre numérique

Pour pouvoir être lu par un utilisateur, le livre numérique a besoin de quatre composantes : le contenu en tant que tel ; le format employé pour la diffusion du livre numérique (voir ci-après) ; le matériel et son système d'exploitation ; le logiciel de lecture de livres numériques généralement lié au système d'exploitation⁶.

Il existe trois types de livre numérique : le livre homothétique qui « désigne la reproduction presque à l'identique d'un livre tel qu'il a été imprimé » ; le livre enrichi ou augmenté, qui est une « version numérique d'un livre à laquelle ont été ajoutés des éléments sonores, des images fixes ou animées, des liens URL, etc. » ; le livre application pour tablettes: « à la fois livre enrichi et logiciel compilés, comprenant accessoirement des jeux, coloriages etc »⁷.

⁵ « Module 4 : Tablettes et lieux de culture (musées, bibliothèques, universités) | 4^e Colloque : Ecriture et technologie », avril 2012, <http://www.ecriture-technologie.com/?page_id=1859>, consulté le 3 juillet 2013.

⁶ GFII, *L'ebook dans l'EPUR : Le livre numérique dans l'édition professionnelle, universitaire et de recherche - ScholarVox HES Genève (eBook)*, op. cit.

2.1.2 Les formats

Les formats⁸ des documents numériques sont souvent liés au fournisseur de dispositif mobile. Parmi les formats commerciaux les 3 formats les plus utilisés sont le PDF d'Adobe, l'ePub, développé par l'IDPF⁹, et le format Kindle (ou azw) d'Amazon.

Le PDF (Portable Document Format) est un format propriétaire et ouvert permettant de conserver la mise en forme originale du texte, les polices de caractères, la mise en page, les couleurs et les graphiques des documents d'origine.

Le format ePub (Electronic Publication) est un format ouvert, capable de se recomposer en fonction des dimensions des supports utilisés. Contrairement au format PDF, l'ePub ne sait pas restituer des présentations complexes : tableaux graphiques, équations, etc. (la version 3 est utilisée pour les livres homothétiques et la version 2 pour les livres enrichis). C'est un format de plus en plus interopérable. Il a en outre l'avantage d'inclure les métadonnées¹⁰.

Kindle est le format propriétaire d'Amazon. Les livres numériques utilisant ce format ne sont donc lisibles que sur les supports d'Amazon, ou à l'aide de l'application Kindle (sur iOS d'Apple ou Android de Google).

Il existe par ailleurs, le format DAISY¹¹ : disponible dans un certain nombre de médiathèques¹² développant une offre à destination des personnes en situation de handicap sensoriel ou moteur, le format DAISY (Digital Accessible Information System) est un format ouvert et accessible qui permet de combiner différents niveaux de texte (audio par narration humaine ou synthèse vocale). Le texte est balisé de telle sorte que le lecteur peut, à l'aide d'un périphérique de lecture portable (lecteur de CD DAISY) ou de logiciels pour ordinateur, naviguer aisément entre les chapitres, les paragraphes ou les phrases. C'est un format adapté.¹³

2.1.3 Les modes d'accès à l'offre numérique

En ce qui concerne les modalités d'accès, elles vont du téléchargement, à la consultation en ligne ou sur site¹⁴ Ainsi, les textes littéraires et documentaires sont accessibles soit

⁷ Patez Alain, *Guide pratique du livre numérique en bibliothèque*, Mont-Saint-Aignan, Klog, 2012, p. 19 et suiv.

⁸ Cette partie est largement inspirée de Patez Alain, *Guide pratique du livre numérique en bibliothèque*, *op. cit.*

⁹ <http://www.idpf.org/>

¹⁰ Fleury Christine, « Atelier bibliothèques et numérique », 23:50:06 UTC, <<http://fr.slideshare.net/fleury/atelier-bibliotheques-et-numerique>>, consulté le 7 janvier 2014, p. 48.

¹¹ Patez Alain, *Guide pratique du livre numérique en bibliothèque*, *op. cit.*, p. 21.

¹² cf. <http://www.avh.asso.fr/mediatheque/mediatheque.php>

¹³ L'association pour le Bien des aveugles et malvoyants de Genève (ABA), l'association Brailenet et le groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes (GIAA) ont annoncé le lancement de la Bibliothèque Numérique Francophone.

¹⁴ Direction générale des médias et des industries culturelles, « Étude sur l'offre commerciale de livres numériques à destination des bibliothèques de lecture publique. », mars 2013, <<http://fr.scribd.com/doc/132272056/Etude-offre-commerciale-de-livres-numeriques-pour-les-bibliotheques-pdf>>, consulté le 13 juin 2013, p. 54 et suiv.

- en streaming payant (par exemple Cyberlibris, Numilog...), qui implique d'avoir une connexion internet
- en streaming gratuit (Yooobox, sur la base du modèle Free / Premium)
- accès sans connexion de textes téléchargeables avec DRM (avec une application dédiée)
- accès à des textes téléchargeables sans DRM issus soit du domaine public, soit mis à disposition par des auteurs contemporains qui en ont fait le choix.¹⁵

En France, une étude¹⁶ a montré que les bibliothèques d'établissements scientifiques privilégient pour l'heure l'accès aux ressources numériques via l'adresse IP.

La question du modèle d'accès, par hébergement en ligne ou par téléchargement, n'est pas toujours parfaitement maîtrisée : la diversité des formules proposées ou imposées par les fournisseurs ainsi que l'évolution permanente des offres font que certains interlocuteurs ne sont pas parfaitement clairs quant aux modèles utilisés. Dans les établissements scientifiques français, il ressort d'une étude que l'hébergement en ligne est pratiquement un standard et que le téléchargement concerne un peu plus de la moitié des structures interrogées. Deux interlocuteurs mentionnent également des accès en streaming.

En Suisse, l'achat de ebooks peut se faire à partir de n'importe quel magasin virtuel dans le monde. Il existe cependant la plateforme e-readers.ch qui regroupe des libraires indépendants et qui permet au lecteur d'attribuer son achat à la librairie de son choix. Il permet l'accès à 30 à 40'000 titres francophones.¹⁷

Pour les bibliothèques, et plus particulièrement en Suisse romande, il n'existe, selon le rapport de la CLP, pas encore de solution idéale¹⁸. Si elles ont le choix entre une offre en streaming via diverses plateformes ou l'achat d'œuvres, les possibilités restent coûteuses et la diversité de l'offre est limitée.

2.1.4 Les logiciels de gestion d'ebooks :

Le *Digital Rights Management* (DRM) est un verrou technologique, qui permet de définir des droits d'accès et d'utilisation de tous types de documents numériques. Il est généralement utilisé par les éditeurs pour faire appliquer le droit d'auteur en limitant le nombre de supports ou lecteurs possibles, de même qu'en définissant des durées d'utilisation (chronodégradabilité). D'un point de vue juridique, dans la mesure où l'OMPI approuve l'usage des DRM, la Suisse fait de même.

¹⁵ Pour consulter un guide pratique sur la façon de télécharger les documents numériques sur les terminaux mobiles, cf. ENSSIB, « Dispositifs de lecture numérique : mode d'emploi », déc 2011, <<http://www.enssib.fr/lecole/bibliotheque/offre-documentaire/dispositifs-de-lecture-numerique-mode-demploi>>, consulté le 7 janvier 2014.

¹⁶ GFII, *L'ebook dans l'EPUR : Le livre numérique dans l'édition professionnelle, universitaire et de recherche - ScholarVox HES Genève (eBook)*, op. cit., chap. 6.

¹⁷ Groupe de travail Ressources numériques, « Rapport final CLP - Rapport final CLP_ressources_numériques.pdf », Lausanne, novembre 2011, <http://www.sabclp.ch/images/file/Rapport%20final%20CLP_ressources_num%C3%A9riques.pdf>, consulté le 18 avril 2013, p. 8.

¹⁸ Voir chapitre 2.3.1.

De récentes utilisations de certains éditeurs¹⁹ montrent que l'application des DRM peut même aller jusqu'à délimiter un seul et unique distributeur, en l'occurrence Amazon et sa liseuse Kindle.

La société Adobe a proposé, il y a quelques années, un DRM qui doit être obligatoirement accompagné d'un logiciel de lecture qui permet, entre autres, de décoder la protection. Aujourd'hui ce logiciel de lecture est la référence sur PC et Mac ²⁰, mais étant un logiciel propriétaire, il n'est pas fonctionnel sur un OS Gnu-Linux.

Pour être lisible sur une liseuse ou tout autre support de lecture numérique, le logiciel doit être installé et le propriétaire doit avoir un compte utilisateur sur lequel est gérée l'usage du livre.

Si les bibliothèques doivent généralement utiliser les DRM intégrés par l'éditeur (ou la plateforme) ces derniers ne conditionnent pas forcément l'achat de documents numériques. En effet, de nombreux livres tombés dans le domaine public sont disponibles via des sites de téléchargement tels www.gutenberg.org. Par ailleurs, certains éditeurs commencent à proposer des ebooks avec droits d'auteurs mais sans DRM (cf. <http://librairie.immateriel.fr> ou <http://www.livrespourtous.com/> par exemple, ou des éditeurs tel Bragelonne).

A noter par ailleurs, que les restrictions imposées par les éditeurs aux bibliothèques via les DRM ont incité bon nombre d'entre elles, aux Etats-Unis notamment, à proclamer leur opposition à ce système via le label « librarians against DRM »

Les logiciels de gestion des ebooks sont en partie conditionnés par la présence ou non de DRM dans les livres numériques. En effet, l'obligation d'avoir un compte auprès de Adobe Digital Editions, seul gestionnaire des verrous numériques rend obligatoire l'installation de ce logiciel sur les différents terminaux (ordinateurs, tablettes, liseuses ou autres).

Il existe cependant le logiciel Calibre²¹, opensource et utilisable sur tout système d'exploitation, qui permet de gérer la bibliothèque de livres numériques de différents formats, les transférer d'un support à un autre, mais également de transformer des ebooks en différents formats, notamment le pdf vers le ePub. Calibre exclut l'utilisation de tout ebook comportant des DRM. D'autres logiciels de lecture d'ebooks sont associés à des navigateurs internet, tel ePub Readers pour Firefox ou Readium pour Chrome, ou directement à l'OS : Apple proposant iBooks pour l'iPhone ou l'ipad (mais les DRM ne fonctionnent qu'avec des ebooks achetés chez Apple...), BlueFire Reader, comme application sur l'AppStore . Sur Android (smartphone et tablette), signalons Aldiko et BlueFire Reader.²²

¹⁹ <http://www.actualitte.com/legislation/editeurs-et-amazon-theorie-du-complot-conspiration-et-quelques-doutes-42030.htm>

²⁰ GFII, *L'ebook dans l'EPUR : Le livre numérique dans l'édition professionnelle, universitaire et de recherche - ScholarVox HES Genève (eBook)*, op. cit., p. 62.

²¹ <http://calibre-ebook.com/>

²² « Quels logiciels utiliser? Zebook.com, librairie de livres numériques », [s. d.], <<http://www.zebook.com/logiciels-ebooks>>, consulté le 5 janvier 2014.

2.2 Les dispositifs mobiles en bibliothèque

2.2.1 Aspects techniques

Il existe trois grandes familles de supports pour la lecture numérique : les ordinateurs, le téléphone mobile (multifonctions), la liseuse, dédiée à la lecture.²³ Nous décrivons ceux qui sont plus spécifiquement consacrés à la lecture et moins lié à son propriétaire, soit les liseuses et les tablettes.

Les évolutions technologiques sont constantes dans le domaine²⁴. Néanmoins, les dispositifs mobiles sont à mettre en perspective de la lecture numérique en bibliothèque.

2.2.1.1 Les liseuses

Ces appareils ont pour fonctionnalités communes la possibilité d'organiser des textes en dossiers en en collections ; l'accès à des pages précises ; la recherche dans le texte ; un dictionnaire et/ou un traducteur ; l'affichage est réglable. Les textes sont intégrés dans la liseuse depuis un ordinateur ou via internet si elles sont munies du wifi. Les modèles actuels possèdent un écran tactile et sont accompagnés de quelques boutons. Bon nombre d'entre elles proposent également la fonction de lecture nocturne avec un éclairage intégré.²⁵

Les marques principales sont la Kobo de Kobo (distribué par la Fnac), la Sony Reader de Sony, la Bookeen de Cybook, la Kindle d'Amazon, le Pocketbook Touch (de Pocketbook).²⁶ Un comparatif est disponible sur la page des Numériques.²⁷

En ce qui concerne les liseuses, parmi les points positifs relevés par les usagers, l'étude de Le Motif²⁸ a mis en évidence la légèreté, sa facilité de prise en main et son faible encombrement, le confort de lecture et le feuilletage qui favorise la découverte de nouveaux titres. A noter également sa grande autonomie de batterie.

La liseuse est idéale pour lire des romans, même longs. Elle ne fatigue pas les yeux. Elle est clairement moins pratique pour lire des articles ou ouvrages scientifiques (tableaux ne sortent pas) et la prise de note et le surlignage, mieux que rien, ne sont pas très réactifs.²⁹

²³ Fleury Christine, « Atelier bibliothèques et numérique », *op. cit.*, p. 48.

²⁴ Solym Clément, « Bookeen Ocean : le lecteur ebook grand format dévoilé », 30 octobre 2013, <<http://m.actualitte.com/n/46009>>, consulté le 4 novembre 2013.

²⁵ Alice Bernard, « Supports nomades en bibliothèque », 19 juin 2013, <<http://fr.slideshare.net/zerby/presentation-enssib>>, consulté le 7 janvier 2014.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ « Comparatif : les liseuses de livres électroniques (ebooks) », déc 2013, <<http://www.lesnumeriques.com/liseuse/comparatif-liseuses-livres-electroniques-ebooks-a509.html>>, consulté le 7 janvier 2014.

²⁸ « Prêt de liseuses en bibliothèque - Expérimentations - Numérique - Le Motif », s. d. », [s. d.], <<http://www.lemotif.fr/fr/numerique/experimentations/pret-de-liseuses-en-bibliotheque/>>, p. 4.

²⁹ Sur la base d'une expérience personnelle.

Cependant, la technologie de l'encre électronique³⁰ ne permet l'affichage sur l'écran que du texte et des images en noir et blanc, rendant ces appareils parfaitement adaptés à la lecture de romans ou de documents textes mais excluant l'édition d'ouvrages illustrés comme certains ouvrages scientifiques, les beaux livres, les manuels scolaires, les guides, etc³¹. Il semblerait que l'évolution technologique de l'encre électronique ouvre de nouvelles perspectives.

2.2.1.2 Les tablettes

Dernière arrivée sur le marché informatique des outils pour le nomadisme, la tablette comble les lacunes des autres outils informatiques pour les nomades : ses atouts sont la polyvalence, taille et qualité d'écran permettant de nombreuses utilisations, y compris les jeux, une forte connectivité (3G, Wi-Fi, Bluetooth, USB, HDMI) et un poids allégé (moins de 1 kg).

Les tablettes sont généralement munies du système d'exploitation iOS d'Apple, Android de Google, Windows 7 de Microsoft, Blackberry OS de RIM ou WebOs de HP.

Elles permettent de lire soit un ebook (pdf, ePub), soit un livre applicatif à télécharger.³²

L'avenir des tablettes semble assuré, puisqu'elles seront près d'un milliard en 2017³³. Les bibliothèques seront donc de plus en plus amenées à les considérer comme partie intégrante des dispositifs de lecture des livres de format numérique.

2.2.2 Situation dans quelques pays

Nous proposons ici un aperçu de la situation dans quelques pays avant de nous pencher sur la Suisse³⁴.

Aux Etats-Unis, le nombre de bibliothèques proposant des livres numériques à leurs usagers varie selon les sources. Toutes s'accordent à dire qu'au moins 2/3 des bibliothèques prêtent des e-books³⁵. On trouve même des projets de bibliothèques totalement numériques à

³⁰ Actualité, « Des scientifiques chinois finalisent une encre conductrice d'électricité », [s. d.], <<http://www.actualite.com/usages/des-scientifiques-chinois-finalisent-une-encre-conductrice-d-electricite-47411.htm>>, consulté le 9 janvier 2014.

³¹ GFII, *L'ebook dans l'EPUR : Le livre numérique dans l'édition professionnelle, universitaire et de recherche - ScholarVox HES Genève (eBook)*, op. cit., p. 63.

³² Alice Bernard, « Supports nomades en bibliothèque », op. cit.

³³ Lomas Natasha, « Forrester: Tablet "Hyper-Growth" Will Push Global Installed Base Past 905M By 2017, Up From 327M In 2013 », *TechCrunch*, [s. d.], <<http://techcrunch.com/2013/08/06/forrester-tablets/>>, consulté le 9 janvier 2014.

³⁴ Pour une vision plus précise de la situation, on peut se référer aux ouvrages largement cités ici : Wischenbart Rüdiger *et al.*, « Global eBook: A report on market trends and developments », octobre 2013, <http://www.wischenbart.com/upload/Global-Ebook-Report2013_final03.pdf>, consulté le 2 octobre 2013, p. 112. et Direction générale des médias et des industries culturelles, « Étude sur l'offre commerciale de livres numériques à destination des bibliothèques de lecture publique. », op. cit.

³⁵ Taillandier Florent, « 11.000 bibliothèques US partenaires de Kindle », *CNETFrance*, 23 septembre 2011, <<http://www.cnetfrance.fr/news/11000-bibliotheques-us-partenaires-de-kindle-39764228.htm>>, consulté le 29 septembre 2013.

l'image de celle de Bexar, au Texas³⁶. Les bibliothèques des zones rurales sont de manière générale moins équipées. La bibliothèque reste, dans 62% des cas et en particulier dans ces zones, le seul lieu pour obtenir un accès internet³⁷. On retrouve cette situation dans d'autres pays, en Chine notamment³⁸. L'image des bibliothèques étasuniennes au catalogue largement fourni en livres numériques est réelle mais cette réalité a une face inattendue. Selon une étude menée en 2012, 62% des personnes interrogées ne savent pas si la bibliothèque à laquelle elles sont inscrites proposent des livres numériques³⁹. Les bibliothèques feraient peu de publicité par rapport à ce service. En cause, la faiblesse de l'offre numérique. En effet, les éditeurs concernés sont très restrictifs quant à la mise à disposition de leur catalogue. Cela met les usagers désireux d'emprunter un livre électronique face à certaines incohérences (livre non disponible, liste d'attente, problème de compatibilité).

Toujours aux États-Unis, 19 % de la population adulte possède une tablette et autant une liseuse⁴⁰. Ce sont principalement les inscrits à une bibliothèque qui possèdent ce type d'appareil. Par rapport au prêt de dispositifs de lecture numérique, 15% des bibliothèques seraient concernées^{41,42}. COSLA, agence administrative chargée du développement des bibliothèques, semble vouloir prendre les choses en main et proposer un projet d'envergure nationale en lien avec le gouvernement américain⁴³. Il s'agit à terme de permettre à tous les universitaires américains d'avoir un accès facilité à internet et de recevoir des cours en

³⁶ Gonzalez John W., « Bexar set to turn the page on idea of books in libraries - San Antonio Express-News », *My SA*, 11 janvier 2013, <http://www.mysanantonio.com/news/local_news/article/Bexar-set-to-turn-the-page-on-idea-of-books-in-4184940.php>, consulté le 18 avril 2013.

³⁷ Fryer James, « Electronic lending and public libraries: Folding shelves | The Economist », *the Economist*, 23 mars 2013, <<http://www.economist.com/news/international/21573966-e-books-mean-plot-twist-public-libraries-and-publishers-folding-shelves>>, consulté le 17 juin 2013.

³⁸ Wu Xiao, « The road to the digital resources sharing- cases of the Cultural Onformation Resources Sharing Project of China », in *Innovation in resource sharing: new methods, new technologies*, Helsinki, IFLA, 2012, p. 8.

³⁹ Zickuhr Kathryn *et al.*, « Libraries, patrons, and e-books | Pew Internet Libraries », *Pew Internet & AMerican Life Project*, 22 juin 2012, <<http://libraries.pewinternet.org/2012/06/22/libraries-patrons-and-e-books/>>, consulté le 7 octobre 2013.

⁴⁰ Wischenbart Rüdiger *et al.*, « Global eBook: A report on market trends and developments », *op. cit.*, p. 20.

⁴¹ Direction générale des médias et des industries culturelles, « Étude sur l'offre commerciale de livres numériques à destination des bibliothèques de lecture publique. », *op. cit.*, p. 26.

⁴² On trouve un exemple à la San Diego State University, qui offre la possibilité d'emprunter, depuis février 2012 une liseuse dans le cadre d'un projet visant à connaître l'utilité d'un tel service auprès des étudiants, des employés et de la faculté. Un petit questionnaire très sommaire est disponible en ligne pour connaître l'avis des usagers. L'expérience semble être concluante puisque le 26 juillet de la même année, plus de 20 liseuses sont disponibles pour un emprunt de 30 jours. La bibliothèque de Bexar prévoit aussi le prêt de 100 e-readers. Dans l'état du Colorado, particulièrement rural, les personnes ont souvent besoin de la bibliothèque publique pour avoir un accès internet. Les bibliothèques ont été fournies en PC et tablettes mais cela s'inscrit ici dans le but de diminuer la fracture numérique.

⁴³ COSLA, « About COSLA », 2013, <http://www.cosla.org/content.cfm/id/about_cosla>, consulté le 17 juin 2013.

littératie. Ce projet se décline en divers programmes dont la mise en place d'une marche à suivre qui pourra être utilisée par des bibliothèques de hautes écoles moins importantes désireuses de prêter liseuses et tablettes⁴⁴.

Au Canada on rencontre deux courants: le Québec qui suit sa propre voie et le Canada anglophone qui suit le modèle étasunien. Le Québec, grâce à la création du consortium indépendant BiblioPresto a mis en place une plateforme⁴⁵ pour permettre aux bibliothèques non anglophones de ne plus faire appel à un tiers pour conserver leurs collections de livres numériques⁴⁶.

La plateforme québécoise fournit des accès avec guides d'utilisation pour des appareils de lectures (tablettes, liseuses et ordinateur). Le lecteur doit nécessairement installer le logiciel Adobe Digital Editions et posséder un compte Adobe.

Au Venezuela et à Cuba se sont des universités qui prêtent des dispositifs afin de simplifier aux étudiants l'accès aux ressources avec un accent mis sur les personnes visuellement déficientes⁴⁷.

A partir de 1995, la Chine a mis en place des projets de bibliothèques numériques. Bien que cela ait été fait à un niveau national, un manque de coordination entre les différentes bibliothèques est déploré et on constate que le manque de législation autour du respect du droit d'auteur a mis un frein à ce développement⁴⁸. Les plus grandes bibliothèques du pays en tout cas, celles de Pékin et de Shanghai prêtent des tablettes. A Shanghai, lors de cette mise en place en 2009, divers fabricants de dispositifs ont donné quelques appareils à la bibliothèque. Selon elle, les usagers peuvent ainsi découvrir ces appareils, échanger, apprendre à les utiliser et proposer des améliorations⁴⁹. Ce service s'étend aux bibliothèques des districts environnants et compte 2'000 liseuses et tablettes. En février 2011, les lectures numériques se font encore majoritairement sur les téléphones portables⁵⁰.

Au Japon, il est⁵¹ tellement aisé et peu cher de se procurer un livre papier qu'actuellement le livre numérique ne semble présenter aucun avantage. S'il y a une raison culturelle à ce peu

⁴⁴ On en trouve un exemple en Caroline du Nord, dans le comté d'Aventy (9 écoles, 2'250 étudiants). Les plus jeunes (du jardin d'enfants jusqu'à la 5ème) peuvent emporter un iPad et les plus grands, un MacBook.

⁴⁵ <http://www.pretnumerique.ca>

⁴⁶ Fryer James, « Electronic lending and public libraries: Folding shelves | The Economist », *art. cit.*

⁴⁷ Gary Nicolas, « Un programme pilote d'ebooks dans les universités du Vénézuéla », *ActuaLitté, les univers de livre*, février 2013.

⁴⁸ Xihui Zhen, « Overview of Digital Library Development in China », *D-Lib Magazine*, juin 2010, <<http://www.dlib.org/dlib/may10/zhen/05zhen.html>>, consulté le 18 avril 2013.

⁴⁹ Wu Jianzhong, « Transition to an e-and-globalised age: Shanghai Library's practice of change », in *123- Rethinking the role of public libraries*, Puerto Rico, IFLA, 2011, p. 7.

⁵⁰ Abrahamsen Erik, « Digital Publishing in China: Lay of the Land », *China publishing Industry Newsletter*, février 2012.

⁵¹ En effet, le Japon compte actuellement 14.969 librairies contre 12.703 aux États-Unis. A titre de comparaison, on dénombrait 599 librairies en Suisse en 2006. Pour la Suisse, voir :

http://www.buchlobby.ch/pdf/Rapport_du_Conseil_federal_sur_le_marche_du_livre_en_Suisse.pdf. Pour les autres chiffres, se référer à la note suivante.

d'engouement le fait que le catalogue de livres numériques soit bien plus restreint que celui des livres papier n'est pas anodin.⁵²

En Nouvelle-Zélande, une bibliothèque vend des liseuses depuis le début de l'été et en proposera pour le prêt apparemment en bibliothèque seulement⁵³. Cette vente s'accompagne de possibilités pour les usagers d'être formés au matériel aussi.

Au Danemark, le service Ereolen.dk qui permet aux usagers des bibliothèques de télécharger les livres sur leurs appareils de lecture interdit depuis septembre 2013 de passer par un ordinateur afin de mettre un frein à la distribution illégale des œuvres. Cette décision empêche malheureusement les usagers de charger leur liseuse en documents⁵⁴.

En juillet 2012, le prêt numérique concernait 71% des grandes bibliothèques en Grande-Bretagne⁵⁵. Les bibliothèques représentent un marché marginal pour les éditeurs (entre 1 et 2%) mais elles font peur. Difficile pour celles-ci de trouver des accords avec les éditeurs⁵⁶. Les bibliothèques, soutenues par leurs associations⁵⁷ mettent en avant leur rôle dans l'accès à la lecture. Dans ce cadre, elles pointent le risque que l'utilisateur ne puisse posséder un support de lecture : ce serait alors à la bibliothèque de lui en fournir en prêt. Un tiers des Britanniques possédaient une tablette en 2012 et 12 % des lecteurs de numériques lisent sur une tablette⁵⁸.

En Allemagne, le livre numérique représente 1% du marché du livre⁵⁹. Moins de 10% des bibliothèques proposent une offre numérique (ce chiffre monte à environ 16% pour les grandes bibliothèques). La plateforme Skoobe⁶⁰, destinée aux particuliers, permet aux détenteurs d'un abonnement mensuel d'emprunter 2 livres par mois. En janvier 2012, 1.6 millions d'allemands possèdent une liseuse et 3.2 millions une tablette (cela représente respectivement 2% et 4% de la population). On trouve une initiative intéressante qui pourrait être une piste de développement pour les bibliothèques : une plate-forme qui se veut lien

⁵² Solym Clément, « Croissance du livre numérique : le Japon peu enthousiaste », *ActuaLitté, les univers de livre*, 19 novembre 2013, <<http://www.actualitte.com/usages/croissance-du-livre-numerique-le-japon-peu-enthousiaste-46401.htm>>, consulté le 19 novembre 2013.

⁵³ Taillandier Florent, « Des liseuses Kobo en location en bibliothèque - CNET France », 8 juillet 2013, <<http://www.cnetfrance.fr/news/des-liseuses-kobo-en-location-en-bibliotheque-39792182.htm>>, consulté le 29 septembre 2013.

⁵⁴ Solym Clément, « Danemark : sans contrefaçon, le prêt numérique », *ActuaLitté, les univers de livre*, 9 septembre 2013, <<http://www.actualitte.com/usages/danemark-sans-contrefacon-le-pret-numerique-44921.htm>>, consulté le 12 septembre 2013.

⁵⁵ 71% des bibliothèques anglaises, 81% des galloises et 57% des écossaises.

⁵⁶ Oury Antoine, « Royaume-Uni : le prêt d'ebooks ne doit pas être confiné dans la bibliothèque », *ActuaLitté, les univers de livre*, 2 août 2013, <<http://www.actualitte.com/bibliotheques/royaume-uni-le-pret-d-ebooks-ne-doit-pas-etre-confine-dans-la-bibliotheque-44231.htm>>, consulté le 29 août 2013.

⁵⁷ SLP The Society of Chief Librarians, CILIP Chartered Institute of Library and Information Professionals

⁵⁸ Wischenbart Rüdiger *et al.*, « Global eBook: A report on market trends and developments », *op. cit.*, p. 22.

⁵⁹ Direction générale des médias et des industries culturelles, « Étude sur l'offre commerciale de livres numériques à destination des bibliothèques de lecture publique. », *op. cit.*

⁶⁰ <https://www.skoobe.de/>, consulté le 9 janvier 2014.

entre éditeurs, auteurs et lecteurs. Il y a une volonté de faire évoluer le livre numérique vers un contenu très interactif⁶¹.

En Espagne ce sont trois plateformes principalement qui proposent des livres numériques aux bibliothèques⁶². Malgré la crise, le ministère de la Culture semble très désireux de développer la lecture numérique. Suite à un financement de sa part, certaines bibliothèques ont pu faire l'acquisition de liseuses disponibles en prêt. Une enquête a été faite pour tenter de mieux comprendre l'intérêt et les usages et d'évaluer les différents modèles de liseuses. Grâce à cette enquête, des statistiques ont été faites: 93% des utilisateurs n'avaient jamais utilisé de liseuses. Cette expérience paraît avoir été plutôt positive puisque le contenu (principalement entré dans le domaine public) a été jugé favorablement et les dispositifs de lecture faciles à utiliser.

Aux Pays-Bas, les bibliothèques ont mis sur pied un projet d'envergure nationale, à savoir la création d'une plateforme numérique unique qui permettra à terme à toutes les bibliothèques d'avoir accès au même fonds. Elle propose actuellement une offre composée principalement d'ouvrages libres de droits⁶³. Le prix d'accès pour les usagers dépendra de l'ancienneté du titre désiré. Si l'offre est encore hésitante, les bibliothèques néerlandaises sont très unies et dynamiques et font part de leur forte demande en livres numériques. 25% à 30% de la population posséderait déjà une tablette ou une liseuse.

En Suède, 100% des grandes bibliothèques proposent un accès à des livres numériques. Une loi concernant les bibliothèques vient d'être votée (octobre 2013) pour redonner du dynamisme et une vision claire aux bibliothèques du XXI^e siècle. Il est notamment stipulé que l'accès aux livres numériques doit être gratuit comme à tous les médias⁶⁴. Il n'est pas fait mention des dispositifs de lecture. La plateforme Atingo, issue d'un partenariat suédois et anglais se veut être un lieu virtuel de rencontres et de discussions entre bibliothèques et maisons d'édition pour discuter des prix et des conditions de prêt des livres numériques⁶⁵. L'avantage de cette plateforme est de ne plus considérer l'ebook comme un livre papier et permettre par exemple à plusieurs usagers de l'emprunter en même temps.

En France, l'e-book n'est pas encore entré dans les foyers⁶⁶ bien qu'en 2013, 23 % de la population est équipé d'une tablette⁶⁷. Il y a cependant un réel dynamisme politique⁶⁸ de faire se développer les bibliothèques numériques dont au moins 5 de référence d'ici 2015. Suite à

⁶¹ Voir l'interview à ce propos sur le lien : <http://irights.info/christoph-kappes-uber-sobooks-eine-bessere-tiefe-der-interaktion-direkt-im-buch> , consulté le 01 janvier 2014

⁶² Direction générale des médias et des industries culturelles, « Étude sur l'offre commerciale de livres numériques à destination des bibliothèques de lecture publique. », *op. cit.*

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ Gärtner Judith, « dbv blog » Schwedische Regierung verabschiedet neues Bibliotheksgesetz und beschließt Leseförderungskampagne », *dbv blog*, 12 novembre 2013, <<http://www.bibliothekverband.de/blog/internationales-schwedische-regierung-verabschiedet-neues-bibliotheksgesetz-und-beschliesst-leseforderungskampagne/>>, consulté le 19 novembre 2013.

⁶⁵ Taillandier Florent, « Atingo : une nouvelle solution pour le prêt d'ebooks en bibliothèque ? - CNET France », *cnetfrance*, 2 septembre 2013, <<http://www.cnetfrance.fr/news/atingo-une-nouvelle-solution-pour-le-pret-d-ebooks-en-bibliotheque-39793544.htm>>, consulté le 9 septembre 2013.

⁶⁶ *Ibid.*

cette décision, en 2011, le ministère de la Culture et de la Communication a lancé un appel à projets pour soutenir l'accès aux ressources numériques et développer les services innovants⁶⁹. Cependant, avant de voir apparaître réellement les liseuses en bibliothèques et que cela soit perçu comme un service intéressant par les usagers, il faut que les bibliothèques s'équipent de manière plus générale de livres numériques. Selon l'observatoire de la lecture publique seules 0,15% en proposent⁷⁰. Le réseau Carel, pour les bibliothèques publiques, et le consortium Couperin, des établissements universitaires et de recherche, travaillent dans ce sens⁷¹. De manière à donner plus de visibilité aux bibliothèques prêtant des dispositifs mobiles, le bibliothécaire Thomas Fourmeux, a initié une carte de la France en ligne pour « [...] essayer de mesurer la tendance et de voir comment se positionnaient les bibliothèques par rapport à la lecture numérique. »⁷².

Sur un plan plus international, le rapport « Étude sur l'offre commerciale de livres numériques à destination des bibliothèques de lecture publiques » propose un tableau récapitulatif qui permet de se rendre compte de l'offre numérique en bibliothèques dans divers pays et montre le nombre de titres numériques disponibles en moyenne.⁷³ Ce nombre à lui seul, même lorsqu'il est élevé, ne suffit pas à expliquer l'intérêt des personnes pour le numérique mais il est un bon indice.

"L'exemple des États-Unis montre qu'une offre de titres récents, proposée selon le modèle du téléchargement dans un contexte de fort taux d'équipement de la population en terminaux de lecture déclenche une demande significative. D'après les entretiens réalisés dans le cadre de cette étude, les retours d'usage sont faibles en Europe, très probablement en raison d'offres peu attractives pour les usagers. En

⁶⁷ Scherer Eric, « Usages mobiles 2013 : la moitié des Français ont un smart phone | Meta-media | La révolution de l'information », *META-MEDIA*, 7 octobre 2013, <<http://meta-media.fr/2013/10/07/france-usages-mobiles-2013-la-moitie-des-francais-ont-un-smart-phone.html>>, consulté le 9 octobre 2013.

⁶⁸ On peut voir à ce propos le lien [http://www.culturecommunication.gouv.fr/Ministere/L-histoire-du-ministere/Discours-de-ministres-depuis-1999/Frederic-Mitterrand-2009-2012/Articles-2009-2012/Un-plan-pour-developper-la-lecture/\(language\)/fre-FR](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Ministere/L-histoire-du-ministere/Discours-de-ministres-depuis-1999/Frederic-Mitterrand-2009-2012/Articles-2009-2012/Un-plan-pour-developper-la-lecture/(language)/fre-FR), consulté le 01 janvier 2014.

⁶⁹ On trouve des exemples autour de prêts de dispositifs mobiles ici <http://www.crl-midipyrenees.fr/actualites/tab-en-bib-en-midi-pyrenees/> ici http://www.lemotif.fr/fr/actualites/actualites-du-motif/bdd/article/1481#para_ouverture-de-la-journee-presentation-de-l-experimentation et ici <http://www.mediatem.fr/bibliotheque-numerique/item/lire-en-numerique-tout-savoir-ou-presque-sur-le-livre-numerique-2>, consultés le 01 janvier 2014.

⁷⁰ Taillandier Florent, « Des liseuses Kobo en location en bibliothèque - CNET France », *art. cit.*

⁷¹ Voir Girard H., « Carel veut une harmonisation des modes d'accès aux ressources numériques en bibliothèque », *la gazette.fr*, 29 octobre 2013, <<http://www.lagazettedescommunes.com/204682/carel-veut-une-harmonisation-des-modes-dacces-aux-ressources-numeriques-en-bibliotheque/>>, consulté le 1 novembre 2013.

⁷² Fourmeux Thomas, « Carte de prêts de liseuses et de tablettes en bibliothèques | Biblio Numericus », 11 février 2013, <<http://biblionumericus.fr/2013/02/11/carte-de-prets-de-liseuses-et-de-tablettes-en-bibliotheques/>>, consulté le 9 janvier 2014.

⁷³ Direction générale des médias et des industries culturelles, « Étude sur l'offre commerciale de livres numériques à destination des bibliothèques de lecture publique. », *op. cit.*, p. 54.

*revanche, l'exemple des États-Unis montre qu'une offre adaptée simple d'accès au catalogue étendu génère un usage significatif.*⁷⁴

La culture, les lois, les langues des quelques pays cités sont très diverses. La quantité de livres numériques disponibles dans les bibliothèques varie. Le pourcentage de foyer possédant des dispositifs mobiles est très inégal et pourtant, lorsque les chiffres existent pour le prouver, on constate que les initiatives pour proposer des dispositifs de lecture numérique existent un peu partout et sont plutôt positives. Les raisons qui poussent les bibliothèques à mettre en place ce service sont elles aussi assez différentes. Mais on retrouve de manière récurrente une volonté affichée de l'État de mieux équiper les universités, de diminuer la fracture numérique ou de réfléchir à l'avenir des bibliothèques.

2.3 Le cas de la Suisse

Quelle est la place de la Suisse dans ce nouvel environnement ? Le nombre d'établissements proposant un accès aux documents numériques semble croissant, mais quelles en sont les proportions ? Quelles sont les lois sur lesquelles les bibliothèques peuvent s'appuyer pour être soutenues dans le domaine du numérique ? Qu'en est-il des dispositifs mobiles de lecture numérique ? Est-ce légal de les prêter s'ils sont vides de tout contenu ? S'ils sont déjà chargés ? Voici quelques unes des questions auxquelles nous avons désiré répondre dans cette partie de notre travail.

2.3.1 L'offre numérique

On compte en Suisse plus de 6'000 bibliothèques⁷⁵. Pour les statistiques annuelles, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a décidé de ne pas tenir compte des bibliothèques spécialisées (d'accès limité), des bibliothèques scolaires et celles dédiées aux jeunes. Le rapport statistique pour l'année 2013 n'est à ce jour pas terminé mais on trouvera néanmoins ci-dessous quelques données qui ont été directement calculées à partir des statistiques disponibles en octobre 2013⁷⁶ (données 2012). Les chiffres restent malgré tout approximatifs car toutes les bibliothèques n'ont pas participé et parmi celles qui ont répondu, toutes ne l'ont pas fait pour toutes les questions⁷⁷.

L'OFS a choisi de classer les documents consultables via un support dans trois catégories. La première regroupe journaux et périodiques électroniques. La deuxième inclut les bases de données et les documents numériques individuels consultables sur support numérique (DVD, CD-Rom, disquettes, etc.) et la troisième les bases de données et documents numériques individuels consultables sur serveur local ou en ligne. La question se pose

⁷⁴ *Ibid.*, p. 69.

⁷⁵ *Bibliothèques suisses, aperçus statistiques 2002*, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, 2003 (Statistique de la Suisse). p.3

⁷⁶ Office fédéral de la statistique, « Statistique suisse - Données détaillées », 2013, <<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/16/02/02/data.html>>, consulté le 19 novembre 2013.

⁷⁷ A titre d'exemple, 85 % des bibliothèques publiques des villes ont répondu pour dire si elles possédaient ou non des bases de données / documents numériques individuels - consultables sur serveur local ou en ligne alors que seules 44 % ont dit si elles possédaient ou non des journaux et périodiques électroniques.

alors : qu'est-ce qu'un document numérique ? Nous avons choisi de ne considérer que les première et troisième catégories puisque ce sont les types de documents susceptibles d'être lus sur un dispositif mobile de lecture numérique.

D'après les statistiques, on constate que le nombre de documents numériques proposés par les diverses bibliothèques varie grandement. Certaines n'ont en effet annoncé que moins d'une dizaine d'ouvrages alors que les chiffres montent à 500'000 pour d'autres. A partir de combien de documents une bibliothèque est-elle « numériquement intéressante » ? La question de comment compter ce type de documents est sous-jacente. Une bibliothèque qui s'abonne à une plateforme doit-elle considérer tous les ouvrages disponibles comme siens ? Il y a d'une part le fait que la bibliothèque ne possède, qu'à quelques exceptions près, pas les ouvrages et d'autre part que les documents disponibles n'ont pas été choisis par elle. Nous avons décidé de prendre en compte toutes les bibliothèques, peu importe le nombre de documents numériques intégrés à son catalogue.

Sont incluses dans les chiffres les bibliothèques nationales, communales et mixtes (communales et scolaires) de 11 cantons, universitaires, et académiques, à savoir 818 bibliothèques en tout. Parmi ces bibliothèques, toujours selon les statistiques, 164 proposent des ouvrages numériques dans leur catalogue. Cela représente donc un peu plus de 23 % des bibliothèques répondantes. Ce sont en priorité les bibliothèques nationales, les hautes écoles spécialisées et universitaires puisque 78 % de celles-ci ont adopté le numérique. Par contre, les bibliothèques publiques des villes ne sont que 33 % à annoncer qu'elles ont adopté le numérique pour au moins une partie de leur catalogue.

Quelle offre numérique ces bibliothèques ont-elles à disposition ?

De nombreux projets, d'importance variable, sont mis ou se mettent en place via des bibliothèques suisses pour offrir un accès facilité aux documents électroniques. Pour avoir une idée d'ensemble du nombre de projets, on peut se rendre sur la plateforme digicoord.ch⁷⁸. Elle existe depuis 2007 grâce à un partenariat entre la Bibliothèque nationale et RERO et invite bibliothèques et archives à participer activement en rendant compte de leurs projets de numérisation, qu'ils soient au stade d'intention, en cours ou réalisés. En plus de donner des conseils aux institutions intéressées par la numérisation, cette plateforme est également un point d'accès aux collections numérisées des bibliothèques et archives suisses. Cependant, si la plateforme est largement alimentée en projets qui semblent venus des quatre coins de la Suisse, le forum de discussion n'est pas utilisé et dans la bibliographie, aucun ouvrage, mis à part les blogs, datant d'après 2010 n'est proposé.

Pour en avoir une idée plus concrète et pour montrer l'effort de chacun de ces projets d'être d'ampleur nationale ou régionale, en voici quelques exemples.

Au niveau national, il faut citer le portail scientifique e-lib.ch⁷⁹, la Bibliothèque électronique suisse, créé par les hautes écoles suisses pour permettre un accès simple et rapide aux différentes ressources informationnelles scientifiques et une mise à disposition des

⁷⁸ <http://www.digicoord.ch/>

⁷⁹ <http://e-lib.ch/fr/>

documents numériques. Ce projet s'est développé selon deux grands axes⁸⁰. D'une part celui de la recherche et l'utilisation, ce qui a conduit à la création de projets tels que le méta catalogue [swissbib](#)⁸¹ qui rend accessible les catalogues de plus de 730 bibliothèques. D'autre part celui des contenus numériques qui a mené à des projets tels que [retro.seals](#)⁸², [e-codices](#)⁸³ et [e-rara](#)⁸⁴. Le but affiché de erara.ch par exemple est de rendre visibles et accessibles les imprimés conservés dans certaines bibliothèques suisses. Ce projet se termine cette année mais le catalogue du portail devrait continuer à s'enrichir grâce à l'apport des bibliothèques participantes. On y trouve aujourd'hui 18'388 titres disponibles en format PDF, format souvent discuté mais qui a l'avantage d'assurer une mise en page fixe. E-lib.ch offre ainsi un lien vers de nombreux documents et objets, historiques et d'actualité numérisés et vers les différents projets de numérisation suisses émanant de diverses bibliothèques.

Il faut aussi citer la Bibliothèque nationale, BN, qui a comme priorité, entre autre, de numériser la presse quotidienne. Pour venir à bout du financement et des questions de droits de publication, un partenariat a été établi avec les éditeurs. Ce sont les partenaires privés, et non pas la BN, qui assument la responsabilité vis-à-vis des auteurs. Avec des droits d'accès légèrement différents, ce partenariat offre un accès en ligne de journaux comme Le Journal de Genève, la Gazette de Lausanne et L'Impartial. Ce qui a facilité cette numérisation est que du point de vue des éditeurs, mettre en ligne ces journaux offre une perspective de valorisation que l'on ne trouve pas dans le domaine d'autres publications.

« La plupart des éditeurs que nous avons contactés accueillent favorablement notre proposition de partenariat: numériser un journal ou une revue dans son entier représente un investissement financier considérable, pour du matériel qui n'a plus d'intérêt commercial. La collaboration avec les bibliothèques est donc bienvenue. »⁸⁵

En ce qui concerne la presse quotidienne, on trouve la plateforme Swissex; mais rien de particulier ne semble avoir été prévu pour les bibliothèques. Celles qui sont intéressées doivent gérer une facturation par articles lus.

Quelques initiatives concernent un niveau plus régional. Au travers de la création d'un groupe de travail, la Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique, CLP, désire soutenir les bibliothèques publiques et scolaires de Suisse romande⁸⁶ dans l'introduction de nouveaux services liés au numérique. Il a été décidé que la création d'un consortium serait inutile puisque le réseau français [CAREL](#)⁸⁷ (Consortium pour l'acquisition de ressources électroniques en ligne), accessible depuis la Suisse, facilite déjà l'introduction des ressources numériques en bibliothèques de lecture publique. Étant donné qu'actuellement les offres numériques sont encore très fragmentaires et dépendent des

⁸⁰ On peut retrouver ces deux axes en suivant le lien : <http://www.biblio-geneve.ch/biblioinfo/documents/2008-2-E-lib.ch.pdf>

⁸¹ <http://www.swissbib.ch/TouchPoint/start.do>

⁸² <http://retro.seals.ch/digbib/home>

⁸³ <http://www.e-codices.unifr.ch/fr>

⁸⁴ <http://www.e-rara.ch/?lang=fr>

⁸⁵ Cherbuin Anne, Dengg Bernhard et Regamey Liliane (éds), « Buch Digitale Bibliothek.indb - BuchDigitaleBibliothek.pdf », 2011, p. 78.

⁸⁶ Groupe de travail Ressources numériques, « Rapport final CLP - Rapport final CLP_ressources_numériques.pdf », *op. cit.*

⁸⁷ http://www.bpi.fr/fr/professionnels/collections_et_services2/carel_ressources_electroniques.html

négociations entre les bibliothèques, les éditeurs et les ayants droit (cette situation n'est évidemment pas l'apanage de la Suisse), le groupe de travail juge utile que la « CLP devienne l'intermédiaire entre de futurs prestataires de ressources numériques et les bibliothèques membres ».⁸⁸

Il est par ailleurs ressorti de leur questionnaire que toutes les bibliothèques ne sont pas encore matériellement prêtes à la mise en place de ressources numériques.

Pour la Suisse allemande, on trouve des plateformes comme la Digitale Bibliothek Ostschweiz, [DiBiOst](#)⁸⁹, et la digitale Bibliothek Zentralschweiz, [DiBiZentral](#)⁹⁰. Les bibliothèques intéressées s'inscrivent puis leurs usagers peuvent emprunter directement depuis la plateforme en ligne. [Divibib](#)⁹¹, digitale virtuelle Bibliotheken, plateforme allemande très complète pour les livres numériques en allemand, à laquelle les bibliothèques publiques suisses peuvent s'abonner.

Le système bibliothécaire tessinois met en avant son offre numérique à travers sa page web (ebooks) et passe par MediaLibraryOnLine⁹². Par ailleurs, il a une attitude proactive en ce qui concerne le prêt de dispositifs mobiles (liseuses ou tablettes), puisque celui-ci est valorisé sur sa page web (prestito e-readers, <http://www.sbt.ti.ch/sbt/>) et ce depuis fin novembre 2012. Y figurent les conditions de prêt ainsi que les modèles proposés. Certaines bibliothèques tessinoises restreignent le prêt de dispositifs mobiles aux enseignants ou à des personnes majeures.

Pour l'achat de livres ou de journaux numériques, il n'y a actuellement pas de solution idéale ; les bibliothèques peuvent se tourner vers des plateformes ou des éditeurs situés bien souvent hors de la Suisse. Les solutions sont loin d'être égales, se multiplient et demandent à chaque fois un traitement particulier.

2.3.1.1 Particularités des bibliothèques universitaires

Les types de supports numériques varient selon les besoins des usagers des différentes catégories de bibliothèques. Par ailleurs

*la grande variabilité des modes de diffusion des e-books, (PDF, streaming, applications spécifiques, DRM, etc..) rend difficile la rencontre d'un contenu et d'un dispositif instrumental spécifique.*⁹³

En matière d'offre numérique, les bibliothèques d'établissements universitaires ont des besoins particuliers, qui vont parfois à l'encontre de ceux d'autres bibliothèques. D'une part en matière de contenu et d'autre part de modalités d'accès. Les pratiques de travail particulières dans le monde universitaire (lecture-travail, avec annotations), sont fondées sur

⁸⁸ Groupe de travail Ressources numériques, « Rapport final CLP - Rapport final CLP_ressources_numériques.pdf », *op. cit.* p. 5

⁸⁹ <http://www.dibiost.ch/dibiost/frontend/welcome,51-0-0-100-0-0-1-0-0-0-0.html>

⁹⁰ <http://www.dibizentral.ch/dibizentral/frontend/welcome,51-0-0-100-0-0-1-0-0-0-0.html>

⁹¹ <http://www.onleihe.net/fuer-bibliotheken.html>

⁹² <http://sbt.medialibrary.it>

⁹³ « Module 4 : Tablettes et lieux de culture (musées, bibliothèques, universités) | 4° Colloque : Ecriture et technologie », *op. cit.*

une grande quantité de sources, une pluralité de supports et de modes de diffusion⁹⁴. La tablette peut être un véritable outil de travail, d'où peut-être l'importance accrue, dans ces milieux, de permettre aux étudiants de tester-emprunter. A ce titre, l'EPFZ propose depuis le mois de novembre 2013 des formations à l'attention des élèves surtout pour la prise en main de tablettes et de leur utilité dans le cadre d'études⁹⁵.

2.3.1.2 Aspects juridiques en Suisse

Les bibliothèques sont concernées par une multitude de lois et essentiellement par la LDA⁹⁶ pour le sujet qui nous concerne ici.

Les lois sont parfois difficilement interprétables par les profanes et ne répondent pas toujours aux attentes. Beaucoup de questions persistent pour les bibliothécaires, d'autant plus avec l'arrivée du numérique. Pour preuve de ces interrogations, on peut entre autre constater le succès de formations autour du droit d'auteur proposées par la BIS (Bibliothèque Information Suisse)⁹⁷. Ce besoin vient aussi du fait qu'il n'y a pas, en Suisse, de publication générale répondant aux diverses problématiques rencontrées par les bibliothèques.

Les questions sont en effet nombreuses. Prêter un dispositif est en général une question que se pose une bibliothèque proposant déjà de la lecture en format numérique. Or, comment une bibliothèque doit-elle gérer ces nouveaux formats⁹⁸ ? Des espoirs avaient été mis dans le groupe de travail AGUR 12 institué en octobre 2012. AGUR 12 a terminé ses discussions et le net apport pour les bibliothèques est qu'elles vont désormais pouvoir user de leur droit de citation et faire paraître le résumé d'un ouvrage directement dans leur catalogue, même si celui-ci est en ligne. Cet acquis, très important pour les bibliothèques qui ne se sentent pas

⁹⁴ « Module 4 : Tablettes et lieux de culture (musées, bibliothèques, universités) | 4° Colloque : Ecriture et technologie », *op. cit.*

⁹⁵ <http://www.library.ethz.ch/de/Dienstleistungen/Schulungen-Tutorials-Fuehrungen/Tablets-fuer-Studium-und-Arbeit>

⁹⁶ Petit aparté à propos du droit d'auteur en général : inventé pour pousser à la création et pour enrichir le nombre de documents entrés dans le domaine public, il semble être devenu une arme utilisée de manière un peu aléatoire et cela depuis de nombreuses années déjà si l'on en croit les citations de Mark Twain dont celle-ci : « They always talk handsomely about the literature of the land....And in the midst of their enthusiasm they turn around and do what they can to discourage it. »- Speech in Congress, 1906 (<http://www.twainquotes.com/Copyright.html>). Pour s'en persuader, il suffit de lire le copyright madness de S.I.Lex sur <http://scinfolex.com/copyright-madness/> et pour ne prendre qu'un exemple, citons celui des musées interdisant à leur public de photographier des œuvres dont l'auteur a disparu depuis plus de 70 ans. En Suisse, le droit d'auteur était à l'origine de 30 ans ; il est passé à 50 ans lors de la révision du droit en 1955 et à 70 ans en 1993.

⁹⁷ BIS, « Erfolge des BIS im Bereich Urheberrecht: Bibliothek Information Schweiz », 10 avril 2013, <http://www.bis.ch/index.php?id=16&L=0&tx_ttnews%5Btt_news%5D=63>, consulté le 23 avril 2013.

⁹⁸ Ce n'est pas très encourageant quand on voit ce qui se passe en Europe autour du droit d'auteur : La Quadrature du net, « Failure of "Licenses for Europe" Underlines the Need for Reform of the EU Copyright Framework | La Quadrature du Net », *La Quadrature du net*, 13 novembre 2013, <<https://www.laquadrature.net/en/failure-of-licenses-for-europe-underlines-the-need-for-reform-of-the-eu-copyright-framework>>, consulté le 17 novembre 2013.

oubliées, ne comble pas le manque juridique qui permettrait aux bibliothèques d'agir dans le monde numérique comme elles le font dans le monde papier⁹⁹.

Il est déjà stipulé que pour une bibliothèque il n'est pas légal de scanner une partie de ses acquisitions pour les mettre à disposition de ses usagers, même lorsque les dispositifs de lecture restent dans les locaux de la bibliothèque¹⁰⁰. Lorsqu'il s'agit d'une bibliothèque publique la copie ne tombe pas sous l'exception de l'article 19, al. 1, let. a ou b de la LDA (copie privée destinée à un usage personnel, ou dans un cercle de personnes étroitement liées, ou à des fins pédagogiques). Il ne s'agit pas non plus d'une copie selon l'article 24, al.1 ou 1bis de la LDA (exemplaires d'archives et copies de sécurité). Il ne s'agit pas non plus d'une reproduction selon l'article 24a de la LDA (reproduction provisoire). Une telle mise à disposition n'est donc pas licite sans l'accord de l'ayant droit. L'auteur se lie par contrat à son éditeur ; c'est donc à ce dernier que sont transférés les droits d'auteur « en tant et aussi longtemps que l'exécution de la convention l'exige »¹⁰¹. C'est clairement l'éditeur qui gère l'accessibilité de l'œuvre.

En Suisse, si les bibliothèques ont décidé de rendre accessibles des ressources via diverses plateformes, elles prennent des risques lorsqu'on y accède depuis l'étranger. Les pays n'ayant de loin pas des droits d'auteur similaires, une œuvre légalement disponible en Suisse pourrait tout à fait ne pas l'être dans un autre pays. Tant que les pays n'auront pas trouvé d'accord, les bibliothèques se trouveront dans des situations délicates¹⁰².

Et comment, avec la LDA actuelle traiter des ouvrages numériques dits augmentés ou enrichis ? Puisque dans l'idéal, si l'on prend avantage de toutes les possibilités offertes par le numérique, le livre enrichi serait un véritable multimédia où chaque lecteur peut devenir auteur en ajoutant, lors de la lecture quelques phrases, bouts de texte.¹⁰³ La LDA doit être remise en question puisqu'il serait possible voire même normal de toucher à l'œuvre, de la modifier. La paternité de l'œuvre¹⁰⁴ et son intégrité¹⁰⁵, deux droits moraux jusqu'alors inaccessibles ne seraient plus respectés. Quel travail légal en perspective!

Une bibliothèque a-t-elle le droit, en Suisse, de mettre à disposition de ses usagers des liseuses, tablettes ou tout autre dispositif mobile de lecture numérique ? Est-il plus légal pour

⁹⁹ On peut lire à ce propos le petit article publié sur le site de BIS Kaufmann Danielle, « Kriminelle Bibliotheken: Bibliothek Information Schweiz », *BIS, Bibliothèque Information Suisse*, 6 décembre 2013, <http://www.bis.ch/index.php?id=16&no_cache=1&tx_=&tx_ttnews%5Btt_news%5D=121>, consulté le 4 janvier 2014.

¹⁰⁰ Cherbuin Anne, Dengg Bernhard et Regamey Liliane (éds), « Buch Digitale Bibliothek.indb - BuchDigitaleBibliothek.pdf », *art. cit.*, pp. 28-29.

¹⁰¹ Code des obligations. article 380, article 381, let 1.

¹⁰² On trouve à ce propos un exemple édifiant qui traite de la durée des droits pour les œuvres de James Joyce. Elle varie selon les œuvres et selon les pays. Voir : <http://joycefoundation.osu.edu/joyce-copyright/fair-use-and-permissions/about-law/public-domain>

¹⁰³ Cette idée est tirée de la conférence de Roger Chartier : « Pouvoir de l'écrit et manière de lire » Chartier Roger, *Pouvoirs de l'écrit et manières de lire*, 108:41, Université de Genève, 2013.

¹⁰⁴ LDA article 9, Reconnaissance de la qualité d'auteur

¹⁰⁵ LDA article 11, Intégrité de l'œuvre

une bibliothèque de prêter des dispositifs de lecture numérique vides ?¹⁰⁶ Ou au contraire chargés d'un certain nombre d'ouvrages ? Est-il légal, normal de demander une caution pour ce type de prêt ?

Quelle que soit la publication, il ressort très nettement une chose : on ne sait pas s'il est légal, pour une bibliothèque, de proposer ce type de service. En attendant que la situation s'éclaircisse, des bibliothèques qui ont les moyens financiers et humains, se lancent dans ce type de service.

De quelle manière et pourquoi sont deux des nombreuses questions auxquelles nous avons tenté de répondre au travers de l'enquête présentée au chapitre 3.

2.3.2 Le prêt de dispositifs en Suisse

Il existe peu d'études sur le sujet en Suisse, néanmoins nous pouvons faire ressortir quelques éléments.

De manière générale, selon le dernier Global Information Technology Report, ce sont les pays d'Europe du Nord et certains pays d'Asie les plus au faite en matière de TIC. La Suisse, bien qu'elle ait perdu quelques places depuis 2010, reste tout de même dans les 10 premiers pays. Ce sont surtout les usages professionnels qui prévalent dans l'utilisation de ce type d'outil. Mais là où le bât blesse ce sont les prix ; la Suisse arrive alors en 68^e position au niveau mondial. Les technologies restent relativement inaccessibles.¹⁰⁷ On peut donc facilement imaginer que, malgré son utilité pour le public, la mise à disposition de ce type d'outil est moins envisageable dans des petites structures.

Le nombre de bibliothèques suisses proposant des dispositifs de lecture numérique est très difficile à estimer. Même le questionnaire de l'OFS ne contient actuellement aucune question sur le sujet¹⁰⁸.

Voici malgré tout quelques chiffres concernant ces appareils : 31% des Suisses possèdent une tablette, 70% possèdent un smartphone, 27% possèdent les deux¹⁰⁹. Ces chiffres sont très élevés si on les compare à ceux d'autres pays¹¹⁰. Les États-Unis ont un taux également important de pénétration des tablettes de 25 %. Le taux en Australie est à 16.8 % puis il descend ensuite assez vite vers 9.5 % pour le Royaume-Uni et 8.7 % pour la France. Cependant, comme nous l'avons vu plus haut, en Suisse en tout cas, ce sont les usages

¹⁰⁶ Selon R. Mumenthaler, charger des œuvres sur un dispositif mobile de lecture numérique pour les prêter aux usagers est une violation du contrat passé entre la bibliothèque et la maison d'édition. Voir à ce propos Mumenthaler, Rudolf, « E-Books und E-Reader in Bibliotheken | Simple Book Production », Dezember 2012, <<http://mrudolfbooks.pressbooks.com/>>, consulté le 15 juin 2013, p. 427.

¹⁰⁷ Lelièvre Hélène, « La Suisse perd du terrain sur l'utilisation des TIC - ICTjournal », *ICT Journal*, 11 avril 2013, <<http://www.ictjournal.ch/News/2013/04/11/La-Suisse-perd-du-terrain-sur-l'utilisation-des-TIC.aspx>>, consulté le 20 avril 2013.

¹⁰⁸ Office fédéral de la statistique, « Statistique suisse - Données détaillées », *op. cit.*

¹⁰⁹ Media Use Index, « MUI_2013_Flyer_Y&RGroup_23.09.2013.pdf », 23 septembre 2013.

¹¹⁰ Bonfanti Giovanni et Ferrario Marco, « A.T. Kearney - Bookrepublic: Do Readers Dream of Electronic Books? », Milan, 25 mars 2013, <<http://fr.slideshare.net/IfBookThen/bonfantiferrario-at-kearney-bookrepublic>>, consulté le 2 novembre 2013.

professionnels qui prévalent. Cette affirmation est confirmée par un article de l'ICT journal selon lequel 95,4 % des tablettes ont été vendues aux entreprises en 2012¹¹¹. Il est dommage, et le journaliste le relève, que l'on ne sache pas exactement ce que recouvre cette appellation de « business channel ». Quoi qu'il en soit, les chiffres sont élevés. Mais ce taux concerne probablement une couche relativement aisée de la population (les entreprises fournissant probablement d'abord leurs cadres) puisque les dispositifs restent chers.

Finalement, une bibliothèque doit-elle proposer des dispositifs de lecture numérique à ses usagers ? Les avis divergent.

Selon le groupe de travail de la CLP¹¹² les appareils mobiles de lecture numérique ne devraient pas être disponibles en bibliothèque. Les technologies se développent à grande vitesse mais pour l'instant aucun support électronique n'est parfait en tout. Les foyers seront bientôt tous en possession d'un de ces supports, un tel service en bibliothèque serait donc redondant. De plus, les dispositifs sont très chers, demandent de grandes ressources et les bibliothèques ne semblent pas très bien savoir si elles doivent ou non demander une caution à l'emprunt de ces appareils fragiles. Pour terminer, selon des retours d'expérience de certaines bibliothèques suisses, si les e-books sont intéressants aux yeux des usagers, les dispositifs mobiles de lecture perdent très vite de leur attractivité et le service tombe en désuétude.

De son côté, l'Université de Lausanne, UNIL, a effectué en 2009 et en 2010 deux tests pour les dispositifs mobiles de lecture numérique. Tous deux ont été accueillis très positivement par les usagers. Ce qui ressort du deuxième test est que 80% des usagers sondés aimeraient que la bibliothèque mette des tablettes à disposition¹¹³. Bien sûr, les temps ont changé, le test a été fait alors que les tablettes faisaient leur apparition sur le marché. Malgré tout, la bibliothèque est très claire à ce sujet : elle pense développer une application pour les iPad permettant à ses usagers d'accéder à sa collection, mais ne semble pas envisager la mise à disposition d'appareils de lecture.

Un mémoire de bachelor de 2010 fait état de la satisfaction des usagers à la Kornhausbibliothek de Berne sur l'acceptation de prêt de livres numériques et de dispositifs de lecture, même si dans l'ensemble c'est pour les utilisateurs de dispositifs mobiles que l'offre de ebooks est la plus intéressante¹¹⁴.

Une réflexion faite en France semble plutôt positive quant à ce service en bibliothèque:

"Les bibliothèques doivent-elles prêter des livres numériques ? La révolution numérique est en train de bouleverser le secteur de l'édition : elle a déjà engagé des

¹¹¹ Koller Rodolphe, « Les tablettes vendues principalement aux entreprises? - ICTjournal », *ICT Journal*, 10 août 2012, <<http://www.ictjournal.ch/fr-CH/News/2012/08/10/Les-tablettes-vendues-principalement-aux-entreprises.aspx>>, consulté le 4 novembre 2013.

¹¹² Groupe de travail Ressources numériques, « Rapport final CLP - Rapport final CLP_ressources_numériques.pdf », *op. cit.*

¹¹³ Université de Lausanne, « UNIL - Succès des iPads testés par les usagers de la BCU Lausanne », 31 mai 2010, <<http://www.unil.ch/getactu/wwwbcbu/1274945151763/>>, consulté le 13 juin 2013.

¹¹⁴ Trummer Angela et Schneider René, « Benutzerakzeptanz von E-books und E-book Reader am Beispiel der Kornhausbibliotheken », 2010.

mutations radicales pour la musique et pour l'image. Le lecteur de demain sera inéluctablement confronté au livre numérique. Les bibliothèques doivent, dès aujourd'hui, accompagner cette métamorphose et aider à la maîtrise des nouveaux supports et modes de lecture. Concrètement, le rôle du bibliothécaire n'est pas différent et consiste à organiser la médiation du livre numérique: référencer, donner à voir, rendre accessible, valoriser et encourager la création. Livre ou liseuse, le plaisir du texte demeure, son irréductible source d'émerveillement, de transcendance et de connaissance. ¹¹⁵

¹¹⁵

Meyer Celine, « Le prêt de liseuses électroniques en bibliothèque », Médiathèque départementale de l'Eure, 8 décembre 2012, <<http://fr.slideshare.net/CelineMeyer/formation-liseuses>>, consulté le 17 avril 2013.

3. Enquête

Pourquoi et comment une bibliothèque met-elle en place un service proposant des dispositifs mobiles de lecture numérique à ses usagers ? Comment doit-elle adapter son règlement de prêt pour cela ? Jusqu'où la formation aux bibliothécaires doit-elle aller et qu'en est-il pour les usagers ? Comment faire connaître le service aux usagers ? Qu'en pensent les bibliothécaires et les usagers ? Les questions sont innombrables et nous désirions comprendre de manière générale la démarche des bibliothèques afin d'en obtenir une vue d'ensemble.

3.1 Déroutement du questionnaire et méthodologie

Notre questionnaire en ligne¹¹⁶ a porté sur deux sujets principalement : l'offre numérique et les dispositifs mobiles de lecture. Il s'adressait à tout type de bibliothèques confondues sur le territoire suisse. Nous souhaitions savoir ce qui les a poussées à adopter ou non ces modes d'accès à la lecture et connaître l'encadrement fourni tant aux bibliothécaires qu'aux usagers.

La récolte de données a été faite par le biais d'un questionnaire, avec principalement des questions fermées ou semi-fermées (questions dichotomiques ou à choix multiple) Elles nous ont permis de filtrer les réponses et un traitement des données facilité, tout en laissant la possibilité de répondre par "je ne sais pas". Nous avons jugé indispensable de compléter notre questionnaire par quelques questions ouvertes également. Si elles sont parfois plus difficiles à traiter, elles sont riches en informations.

Nous avons fait le choix de mettre sur pied un questionnaire en plusieurs langues pour atteindre un maximum de bibliothèques sur tout le territoire. Le traitement des réponses a nécessité un regroupement. Notre but étant de mettre en avant la Suisse et ses bibliothèques, il ne nous semblait pas pertinent de classer celles-ci par canton ou par langue. Par ailleurs, des bibliothécaires ont choisi de répondre dans une autre langue que celle de leur canton. Si les cantons des bibliothèques respectives ont néanmoins été demandés c'était pour avoir une idée des cantons qui semblent plus touchés par notre problématique¹¹⁷.

3.1.1 Le choix de l'outil

Même si Google drive n'a pas que des avantages (notamment le stockage des données sur un serveur externe), sa simplicité d'utilisation tant pour le créateur que pour l'utilisateur, ainsi que sa gratuité nous ont convaincus.

Par ailleurs, il génère automatiquement des résumés statistiques des réponses au questionnaire.

Dans la mesure où notre questionnaires s'adressait à l'ensemble des bibliothèques suisses, nous avons effectué un important travail de traduction vers l'allemand et l'italien pour le questionnaire et vers le français à partir des réponses car l'outil Google drive ne gère pas la

¹¹⁶ cf. Version française annexée en page 45

¹¹⁷ Un graphique a été établi pour plus de visibilité à la page 26

traduction. Il est donc peu recommandé pour des questionnaires multilingues. Nous avons par conséquent regroupé, nettoyé et traité nos données dans un tableur externe.

3.1.2 Diffusion

Avant d'envoyer notre questionnaire, nous l'avons fait tester par deux personnes non spécialistes du domaine pour voir si l'enchaînement des questions était cohérent, puis nous avons demandé à une des bibliothécaires de l'Infothèque de la HEG de nous donner son avis de spécialiste du domaine, afin d'être sûres que les questions étaient sans ambiguïté. Ses remarques pertinentes nous ont permis d'en adapter certaines.

Nous avons ensuite choisi de le diffuser comme un lien web via des emails (différenciés selon la langue). Un premier envoi a été fait sur la liste de diffusion Swisslib le 12 septembre 2013 et un rappel le 7 octobre. Au vu du faible taux de réponse obtenu après le premier envoi, nous avons contacté la Communauté de lecture publique (CLP) qui nous a permis d'envoyer à ses membres une invitation à remplir notre questionnaire. Cet envoi a été profitable, puisqu'il a permis de doubler le nombre de réponses. Cette différence s'explique peut-être par le fait que la liste de diffusion Swisslib est largement utilisée et notre enquête a été moins visible. Le soutien du secrétariat général de la CLP a probablement aussi incité les bibliothécaires à plus s'impliquer dans notre enquête.

Par ailleurs, le lien a circulé sur le web via twitter et grâce à nos articles de blog¹¹⁸.

Malgré notre décision de proposer le questionnaire en trois langues et de varier les canaux de distribution, le nombre de réponses par langue est très inégal. Il faut rappeler tout d'abord que Swisslib est basé sur du volontariat et toutes les bibliothèques et bibliothécaires n'y sont pas abonnés. Il y a deux choses qui expliquent le peu de réponses obtenues par la Suisse italienne. D'une part, les bibliothèques semblent très liées : une bibliothèque se propose d'ailleurs de répondre pour plusieurs autres. D'autre part, seul 1% des messages qui circulent sur Swisslib sont en italien.

3.1.3 Réflexion et considérations sur la méthodologie

L'analyse des données a pu débiter dès la fermeture du formulaire en ligne le 2 novembre, après fusion des trois versions du questionnaire dans un tableur, et nettoyage des données (traduction, synonymes, etc.). Malgré le soin apporté à notre travail, il y a divers biais à considérer.

Parmi ceux-ci, nous n'avons pas, avec le formulaire Google, la possibilité de vérifier l'adresse IP du répondant et avons parfois de la difficulté à estimer si plusieurs personnes de la même bibliothèque avaient répondu au questionnaire. Pour diminuer ce biais entre autre, nous avons proposé aux bibliothèques de laisser leurs coordonnées. Cette question n'étant pas obligatoire, elle est parfois restée sans réponse. Nous avons ainsi été confrontées à quelques situations délicates. Nous avons par exemple décidé d'effacer une

¹¹⁸ Ottesen, Valérie et Pagnamenta, Roxane, « Le prêt de dispositifs de lecture mobile dans les bibliothèques suisses », *Recherche d'ID*, 18 octobre 2013, <<http://recherchemid.wordpress.com/2013/10/18/le-pret-de-dispositifs-de-lecture-mobile-dans-les-bibliotheques-suisses/>>, consulté le 6 janvier 2014 ; Ottesen, Valérie et Pagnamenta, Roxane, « Mais... qui prête des liseuses ou des tablettes ? », *op. cit.*

entrée parce que les réponses de deux bibliothèques se ressemblaient trop pour être des établissements différents. Dans le cas d'une bibliothèque cantonale, nous avons choisi de garder les deux entrées puisque les commentaires apportés illustraient bien la question et se complétaient.

Nos résultats sont basés sur les réponses de 155 bibliothèques. Cela peut paraître peu si l'on considère les 6'000 bibliothèques en Suisse. Mais si l'on compare ce chiffre aux quelque 800 bibliothèques prises en compte par l'OFS, la proportion devient très intéressante.

Le titre choisi pour notre questionnaire (Enquête sur les dispositifs mobiles dans les bibliothèques suisses) a peut-être découragé certaines bibliothèques à répondre car elles ne se sentaient pas concernées par le sujet. Il est vrai que la deuxième partie de notre enquête ainsi que la carte concerne en particulier les bibliothèques proposant des dispositifs mobiles. Cependant, toutes les réponses et surtout les commentaires ont été utiles, intéressants et évidemment pris en compte. Cela nous a notamment permis de comprendre les raisons qui poussent certains établissements à ne pas adopter ce service.

On peut se demander si le fait d'avoir diffusé le lien sur le web n'a pas rendu possible le fait que des établissements hors cible recherchée répondent également. Que ce soit par Swisslib ou par la CLP, cela ne touche que des professionnels des sciences de l'information et le fait de demander le canton d'origine en début de questionnaire limite aussi ce risque. L'erreur est donc minime.

Pour permettre à un maximum de bibliothécaires en Suisse de répondre à notre questionnaire, nous l'avons traduit en allemand et en italien. Malheureusement, la traduction de la question trente-cinq¹¹⁹ en particulier a engendré quelques soucis de compréhension en allemand et cela pour trois bibliothèques. Elle concerne la possibilité des bibliothécaires de faire un retour sur leur expérience de prêt de dispositifs mobiles.

Le vocabulaire utilisé dans les réponses n'était pas toujours très clair. En effet, le terme *e-reader* a été entendu comme dispositif mobile de lecture en général alors que parfois il prend le sens de liseuse uniquement. C'est une problématique fréquemment rencontrée avec ces divers termes, d'où la nécessité pour nous d'établir un glossaire afin d'assurer une bonne compréhension de notre travail.

Nous nous sommes rendu compte grâce à la réponse d'une bibliothèque que lors de la construction de notre questionnaire nous sommes parties d'une idée préconçue qui s'est avérée fautive. En effet, nous avons supposé qu'une bibliothèque qui propose des dispositifs mobiles possède forcément des documents numériques. C'est pourquoi, dans notre questionnaire, une bibliothèque qui n'a pas de documents numériques est directement dirigée vers la fin de l'enquête. Bien mal nous en a pris puisqu'un établissement se trouvant dans cette situation a été surpris de ne pas pouvoir s'exprimer d'avantage sur son expérience.

119

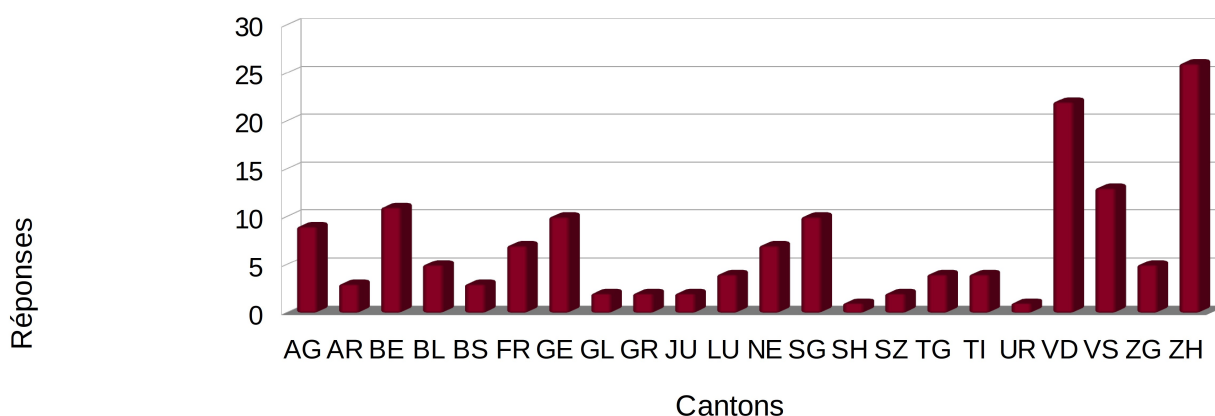
Le questionnaire est disponible en annexe.

Un commentaire, par téléphone cette fois, nous a fait prendre conscience que si certaines bibliothèques ne désiraient pas figurer sur la carte cela venait du fait qu'elles craignent que celle-ci n'attire des usagers en dehors du public cible.

3.2 Analyse et synthèse des résultats

Nous tenons compte dans notre enquête des bibliothèques qui nous ont répondu, soit un total de 159. Après nettoyage, nous avons travaillé sur 155 entrées (60 pour le questionnaire en français, 92 en allemand et 3 en italien).

Figure 1: Cantons des bibliothèques répondantes



3.2.1 L'offre numérique dans les bibliothèques

C'est sans surprise que les bibliothèques académiques et cantonales sont celles qui possèdent le plus fréquemment des documents numériques¹²⁰. La proportion entre les bibliothèques municipales disposant d'un catalogue numérique et celles n'en possédant pas est à peu près équivalente. Ce sont les bibliothèques scolaires, qu'elles soient mixtes ou non, qui proposent le moins souvent des documents numériques.

Pour évaluer la proportion de documents numériques, la même question s'est posée que partout ailleurs : comment compter le nombre de documents lorsqu'on est affilié à une plateforme ? Et comment les considérer, ces documents ? La bibliothèque, surtout si elle est

¹²⁰ Voir plus en avant le graphique p. 29

spécialisée, n'aurait peut-être pas choisi de mettre à disposition tous les ouvrages de la plateforme; doit-elle malgré tout considérer toute l'offre comme sienne ?

Les plateformes d'accès aux documents numériques se partagent surtout en fonction de la langue des cantons concernés. Ainsi, en Suisse Allemande les bibliothèques choisiront surtout entre DiBiOst, Ciando, DiViBib, DiBiZentral, en Suisse romande ce sera entre Numilog, Europresse, Cyberlibris, Dawsonera, Swets et VSnet et en Suisse italienne MediaLibraryOnline et ebrary.

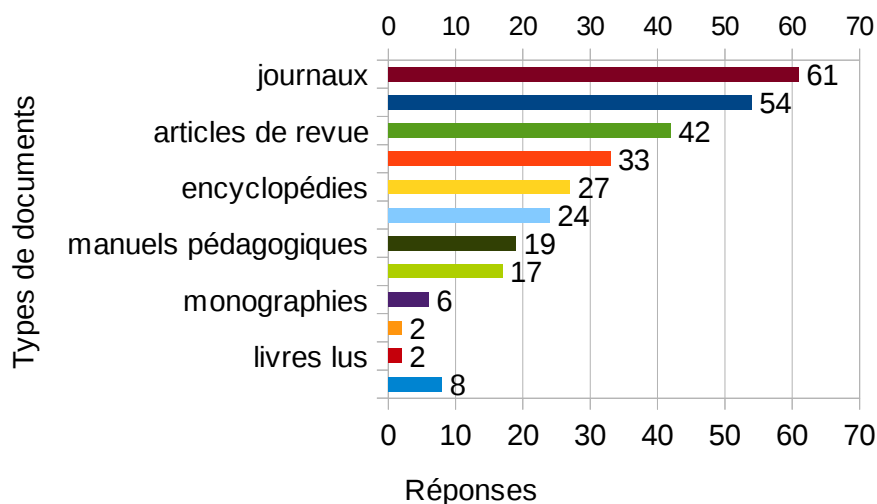
Parmi les bibliothèques qui disposent d'une interface mobile (78) pour leur catalogue, la majorité (55) propose des documents numériques. Quand on sait que la tendance à l'accès internet se fait sur petit écran¹²¹, on comprend l'importance pour une bibliothèque de penser à proposer une interface mobile pour son catalogue.

Parmi les bibliothèques qui ne disposent pas d'une interface mobile (68) pour leur catalogue, la majorité (55) ne propose pas non plus de documents numériques. Parmi celles qui ne proposent pas d'interface mobile actuellement, la moitié pense en créer une à plus ou moins long terme.

La moitié des bibliothèques (34) disent n'utiliser que des documents nativement numériques. L'autre moitié des établissements utilise uniquement des documents numérisés (11 d'entre elles) ou un mélange des deux (22). On peut se demander à quel point un document a été considéré comme nativement numérique dès lors que ce n'est pas la bibliothèque qui s'est chargée de sa numérisation.

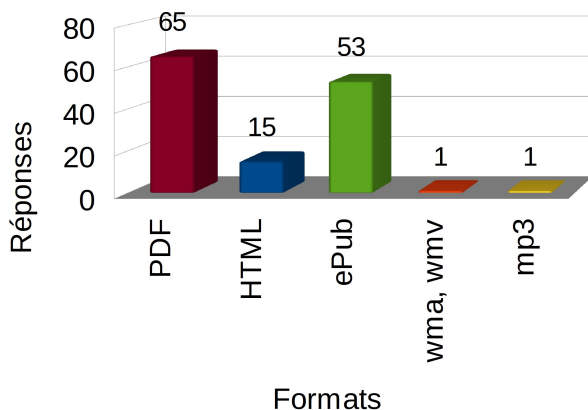
¹²¹ 74 % de la population suisse accède à internet depuis un dispositif mobile. Media Use Index, « MUI 2013 Flyer Y&RGroup 23.09.2013.pdf », *art. cit.*

Figure 2: Types de documents numériques



En ce qui concerne le type de documents cités par les bibliothécaires, les journaux et les romans sont les plus fréquemment mentionnés. A noter que le numérique est vraiment un support intéressant pour les journaux, en particulier pour les quotidiens. Ces données sont probablement liées au fait que ce sont surtout les bibliothèques municipales qui ont répondu à l'enquête.

Figure 3 : Formats numériques



En ce qui concerne les formats proposés, c'est le pdf qui est prédominant (près de la moitié des répondants l'utilisent). Le format ePub qui, comme nous l'avons vu plus haut, s'adapte à la taille de l'écran du support de lecture, est également très représenté (près d'un tiers des répondants l'utilisent). L'autre format utilisé, mais dans une moindre mesure, est le html, probablement pour les articles en ligne. Les formats commerciaux liés au fournisseur d'ebooks sont indiqués de façon tout à fait exceptionnelle. On

constate donc que les bibliothèques font le choix de formats relativement interopérables. L'adoption par de plus en plus de fournisseurs de supports du format ePub y est probablement pour quelque chose, puisque les marques des supports de lecture utilisés sont de tout ordre.

Nous tenons à relever que le format DAISY n'a pas été mentionné par les bibliothèques.

Tableau 1 : Utilisation de DRM et de livres entrés dans le domaine public

	Utilisation de DRM	Livres entrés dans le domaine public
je ne sais pas	8	12
non	15	28
oui	48	31
Réponses totales	71	71

En matière d'offre numérique toujours, on constate que les bibliothèques proposent tant des livres entrés dans le domaine public que des livres munis de verrous digitaux.

La consultation par l'utilisateur peut se faire dans la grande majorité des cas (57 sur 71) à domicile. Seules quelques bibliothèques limitent la consultation à domicile à un public restreint et d'autres adaptent le lieu de consultation en fonction du type de document (4).

3.2.2 Les dispositifs mobiles en bibliothèque

3.2.2.1 L'adoption de ce nouveau service

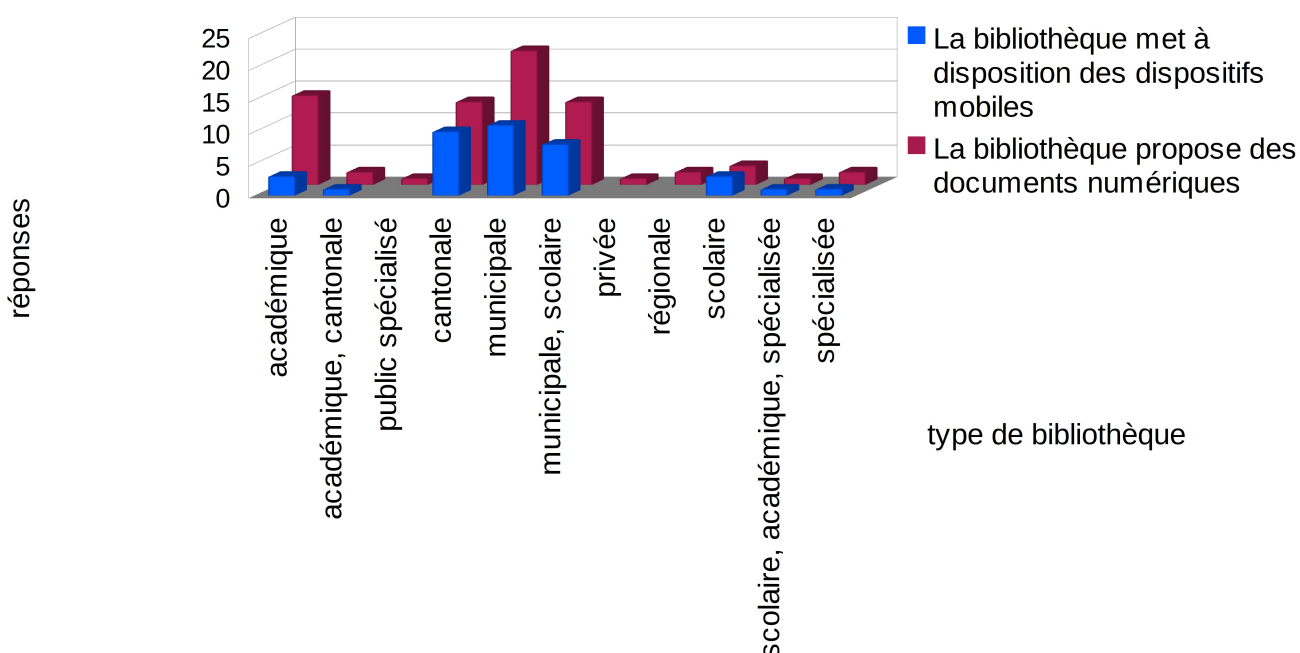


Figure 4: Adoption du numérique et des dispositifs par type de bibliothèque

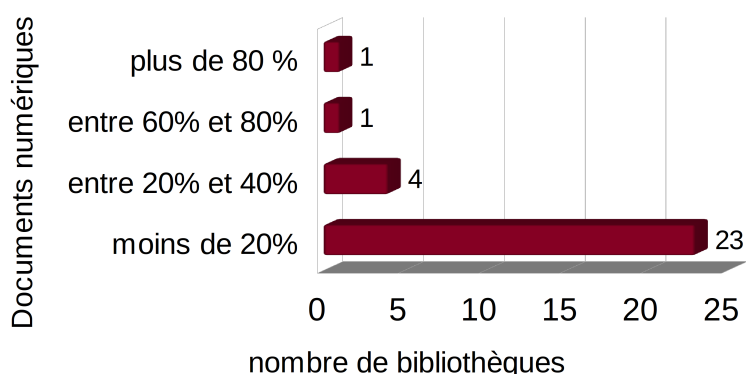
En comparant (voir graphique 4) le nombre de bibliothèques qui offrent un accès aux documents numériques à celui des bibliothèques qui proposent des dispositifs mobiles, nous pouvons dresser le constat suivant : si ce sont les bibliothèques académiques qui ont le plus tendance à avoir un accès au numérique, elles semblent moins souvent proposer des

dispositifs mobiles. La situation est inversée pour les bibliothèques scolaires et municipales-scolaires. Ces deux types de bibliothèques touchent des populations en situation d'apprentissage mais réagissent différemment à l'offre numérique en général. Les bibliothèques académiques touchent peut-être un public déjà en possession d'un appareil permettant la lecture numérique.

Parmi les répondants, ce sont les bibliothèques municipales-scolaires qui proposent le plus facilement des dispositifs mobiles.

Si l'on compare le nombre de bibliothèques qui proposent des dispositifs mobiles (38) et celles qui n'en proposent pas (34), on constate qu'il est à peu près égal. Cette proportion élevée d'établissements offrant ce service s'explique aussi par le fait que ce sont les bibliothèques qui se sont senties concernées par le sujet qui ont répondu à notre questionnaire.

Figure 5 : Proportion de documents numériques dans le catalogue des bibliothèques proposant des dispositifs mobiles



Pour la lecture du graphique ci-dessus (figure 5), il faut préciser que parmi les 38 bibliothèques possédant des dispositifs, 9 ont répondu « je ne sais pas » à la question de la proportion de l'offre numérique. On constate également qu'aucune d'entre elles ne possède entre 40 % et 60 % de documents numériques dans leur catalogue.

Que l'on considère seulement les bibliothèques qui proposent des dispositifs mobiles ou l'ensemble de celles-ci, la proportion de documents numériques par rapport aux documents papier reste faible (moins de 20 % pour la moitié ou plus d'entre elles). Ce qui est étonnant, c'est que le nombre de bibliothèques proposant une faible proportion est plus important parmi celles qui ont des dispositifs mobiles. On se rend compte que ce ne sont pas obligatoirement les bibliothèques proposant le plus de documents numériques qui ont mis à disposition des dispositifs mobiles. Les bibliothèques dont le catalogue numérique

représente plus de 80 % du catalogue ne proposent d'ailleurs pas toutes des dispositifs mobiles.

Alors qu'on pouvait a priori imaginer que les bibliothèques les plus tournées vers le numérique seraient les plus enclines à proposer des dispositifs, on constate que ce n'est pas vraiment le cas. On ne peut donc pas faire de corrélation entre le nombre de documents numériques et la mise à disposition de supports mobiles.

La principale raison invoquée par les bibliothèques pour mettre en place un tel service semble être interne. L'envie de permettre aux usagers de tester ces nouveaux appareils en toute tranquillité ressort nettement des commentaires laissés dans notre questionnaire. L'importance que les utilisateurs puissent se former aux dispositifs revient aussi beaucoup. L'image d'une bibliothèque en accord avec son temps, qui ne se laisse pas dépasser par la technologie est aussi très importante. La perception des usagers (relayée par les bibliothécaires) a été très variable ; si elle est dans l'ensemble plutôt positive, c'est dans cette catégorie de bibliothèques que certains avis ont été indifférents, négatifs ou même très négatifs.

Certaines bibliothèques semblent avoir adopté ce nouveau service suite à une forte demande des usagers, qu'ils soient d'une bibliothèque publique ou plus spécialisée. Une bibliothèque scolaire, habituée à ce type de prêt, répond au besoin très particulier de ses enseignants. C'est sans surprise, mais tant mieux, que les usagers de toutes ces bibliothèques ont jugé l'expérience de manière positive voire très positive.

Pour quelques bibliothèques, la décision de proposer des dispositifs mobiles de lecture numérique a été prise plus haut et les bibliothèques n'ont guère eu le choix. Fait à relever : les usagers de ces bibliothèques ont peu réagi par rapport à l'offre.

Parmi les bibliothèques qui ont répondu, celles qui proposent des dispositifs mobiles à leurs usagers le font dans la majorité des cas de manière totalement interne. Le projet semble à chaque fois plutôt indépendant et pionnier. Six bibliothèques sont allées s'inspirer dans

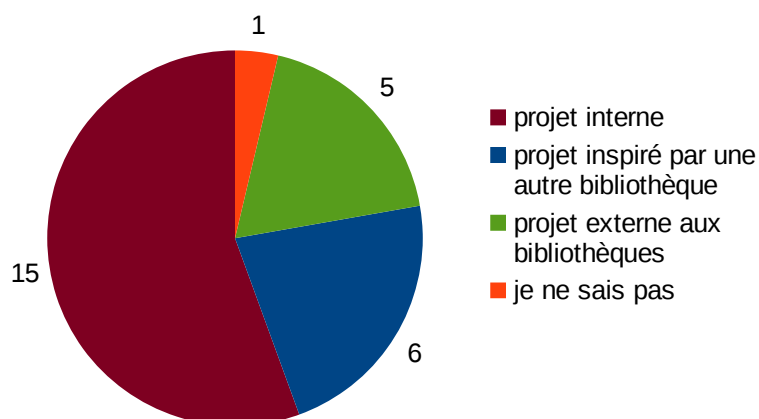
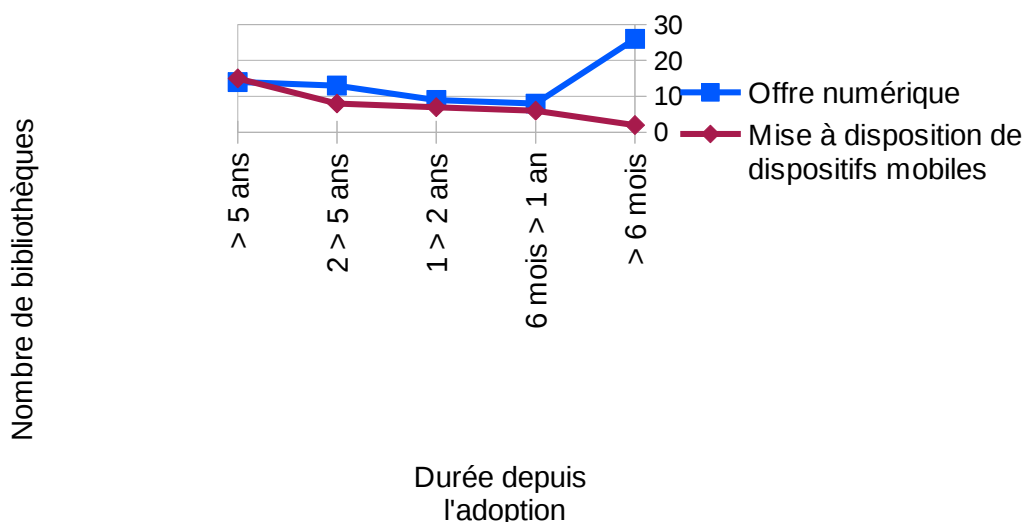


Figure 6 : Origine de la mise en place du service

d'autres bibliothèques. Pour cinq bibliothèques, l'inspiration est venue de l'extérieur et bien souvent de plateformes numériques suisses. Il est étonnant que si peu de bibliothèques se soient inspirées d'expériences de pairs alors que 2/3 des bibliothèques n'hésitent pas à rendre disponible leur retour d'expérience. Il est vrai que la diversité des bibliothèques est si grande que l'expérience de l'une ne convient pas forcément à une autre. La langue et la plateforme à laquelle elles choisissent de s'adresser peuvent également représenter un obstacle à cet échange.

Le graphique suivant montre à quel moment les bibliothèques ont choisi d'instaurer respectivement l'offre numérique et le prêt de supports mobiles. Même si des conclusions doivent être tirées avec précaution, il est à nouveau intéressant de constater que la mise à disposition de dispositifs mobiles par les bibliothèques ne peut être corrélée avec l'augmentation de l'offre numérique, du moins pas pour cette dernière année.

Figure 7 : Durée depuis l'instauration de l'offre numérique et de dispositifs mobiles



3.2.2.2 Les modalités de prêt

Le lecteur numérique privilégié par les bibliothèques ayant répondu à notre enquête est la liseuse. Lorsque des tablettes sont prêtées, c'est en nombre plus restreint, et ce sans surprise, au vu du coût de ces appareils.

Tableau 2 : Types et nombre de dispositifs mobiles proposés par les bibliothèques

Quantité / type	1 à 3	4 à 6	plus de 6	total
Liseuses	17	12	6	35
Tablettes	13	3	2	18
autres	1	0	1	2

Les bibliothèques qui ont fait le pas de se fournir en liseuses, tablettes ou autres¹²², le font généralement pour que le lecteur puisse emprunter à domicile (30 sur 38). Tout comme pour les documents papier, la durée du prêt s'élève en principe à 1 mois (22 sur 34), voire 2 semaines (9). Seul un petit nombre de bibliothèques (3) proposent le prêt pour une journée. Par ailleurs, une caution, n'est de loin pas systématiquement demandée en échange du prêt de la tablette (seules 11 bibliothèques sur 37 l'exigent).

Détailler les marques et modèles utilisés n'est pas forcément souhaitable au vu de la rapide évolution technologique de ce domaine ; signalons tout de même la tendance : parmi les tablettes, l'IPad est le modèle le plus largement utilisé. Des fonctionnalités adaptées à certains secteurs scientifiques ou l'ancienneté de ce modèle justifient peut-être ce choix. A noter que la tablette dédiée spécifiquement à la lecture, la Trekstore, est utilisée, mais dans une moindre mesure. Parmi les liseuses, le terminal de lecture privilégié, les choix semblent plus diversifiés, quoique ceux-ci sont aussi déterminés par le fournisseur en offre numérique. La marque Bookeen, est en première position. Sony (indiqué sans autre précision sur le type de dispositif) est sur-représenté, peut-être parce qu'il propose à la fois des modèles de liseuses et de tablettes.

3.2.2.3 Les bibliothécaires

En ce qui concerne la formation des bibliothécaires qui gèrent les dispositifs de lecture au prêt, l'autoformation est jugée comme suffisante dans 31 cas sur 57. Une vingtaine de bibliothèques utilisent l'autoformation complétée par un autre type de formation. Très peu d'établissements n'y ont pas recours. Si l'on compare les chiffres précédents avec ceux concernant la formation des bibliothécaires pour le numérique, on retrouve cette grande proportion. Il est intéressant de constater que le numérique semble inciter les bibliothèques à offrir à leurs employés des formations plus poussées que les dispositifs mobiles. Peut-être l'approche au numérique est-elle jugée plus compliquée, d'où l'importance pour les bibliothèques d'assurer un minimum de formation à leur personnel ? En termes de formation, les stages (internes ou externes à la bibliothèque) et les ateliers sont privilégiés. Il serait évidemment utile dans le cadre d'une autre recherche de savoir ce que les bibliothécaires jugent le plus utile dans le cadre de leur travail.

¹²² Les bibliothèques concernées n'ont pas précisé dans le questionnaire de quel(s) support(s) il s'agit.

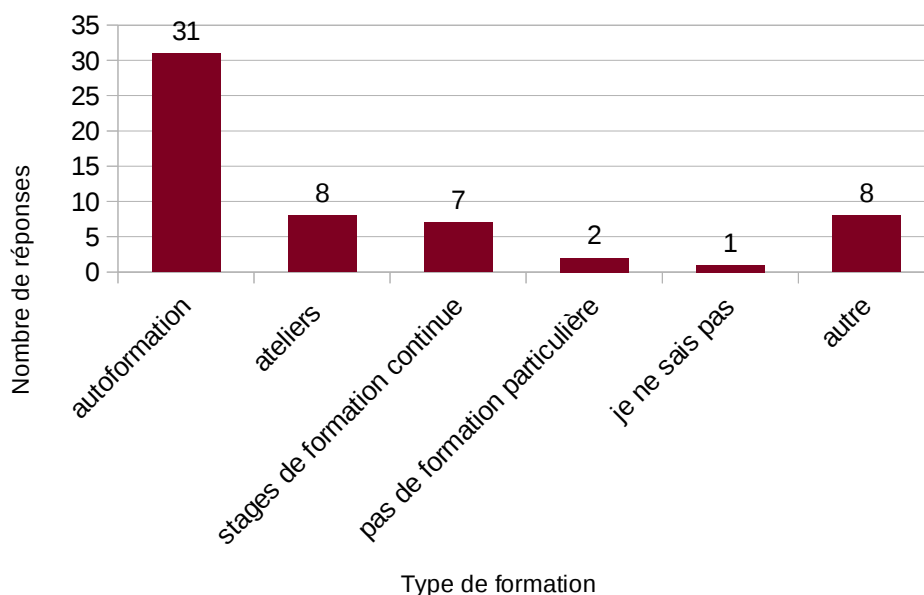


Figure 8 : Type de formation pour les dispositifs mobiles à destination des bibliothécaires

Nous voulions également savoir dans quelle mesure les bibliothécaires pouvaient effectuer un retour sur leur expérience d'utilisation et de prêt des dispositifs mobiles. Il est à relever que la question n'a pas toujours été bien comprise.

Dans l'ensemble, les bibliothécaires peuvent faire un retour sur leur expérience, que ce soit en ce qui concerne le prêt aux usagers ou pour leur propre utilisation. Pour certains, il s'agit même d'une évidence.

Seules 3 bibliothèques sur les 17 répondantes ont indiqué ne pas faire de retour sur l'expérience des bibliothécaires. Pour certains, cela fait encore trop peu de temps que l'expérience a démarré. Dans deux cas, c'est lors de colloques ou séances à l'interne que les bibliothécaires donnent leurs impressions

Ce qui est relevé, c'est que le rôle des bibliothécaires en matière de conseil est indéniable; c'est vers eux que se tournent les usagers en cas de questions ou parfois simplement pour les aider à se décider avant un éventuel achat. D'où l'importance que les bibliothécaires connaissent ces appareils, leur utilisation et qu'ils puissent les tester eux-mêmes.

3.2.2.4 Les usagers

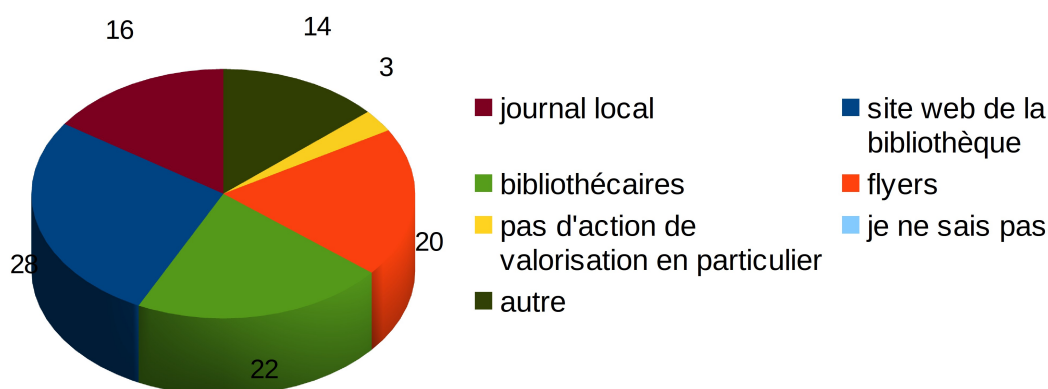
Dans le cas des dispositifs mobiles, il est très rare de voir une bibliothèque ne proposer qu'une seule possibilité de formation à ses usagers. C'est assez logique puisque dans l'ensemble elles proposent ce service pour permettre à leurs usagers de s'habituer aux dispositifs. Il y a quand même quelques bibliothèques qui ne proposent pas de formation

particulière. Dans l'ensemble, les méthodes sont toujours utilisées de manière commune. Ce que l'on voit le plus fréquemment ce sont les livrets papier/mode d'emploi ou l'aide en ligne. Bien souvent, l'intervention des bibliothécaires chargés du prêt est indispensable pour répondre aux questions des usagers ; d'où l'importance d'une solide formation afin de leur donner les moyens pour répondre à tous les problèmes rencontrés.

Il est difficile de savoir ce qui va faire la différence entre une expérience qui fonctionne et une qui tombe à plat : dans les bibliothèques où aucune formation n'est proposée, les usagers ont perçu l'offre entre très positivement, positivement et très négativement.¹²³

Pour valoriser l'offre de dispositifs mobiles, on s'aperçoit que le canal le plus fréquemment utilisé est le site web. Ce qu'il faut préciser, car cela ne ressort pas sur ce graphique est la multiplicité des canaux employés par les bibliothèques pour faire connaître leur service auprès des usagers.

Figure 9 : Moyens de valorisation des dispositifs mobiles



A nouveau, la place du bibliothécaire est centrale, d'où l'importance de leur formation et d'une bonne communication au sein de l'organisation. Il est rare (3 cas sur 38), qu'un seul média soit utilisé. Dans le cas où aucune action de valorisation n'a été entreprise c'est parce que cela n'a pas été nécessaire ; les dispositifs mobiles sont toujours empruntés.

Les usagers ont la possibilité de faire un retour dans pratiquement tous les cas. La solution la plus valorisée est la solution orale qui permet un lien direct entre l'utilisateur et le bibliothécaire. Ensuite, dans quelques bibliothèques, les possibilités de se faire entendre sont mixtes, à savoir un mélange entre en parler directement aux bibliothécaires et laisser une trace écrite. L'ensemble est plutôt positif mais il ne faut pas laisser de côté les réponses d'indifférence. Les bibliothécaires sont au courant des retours d'expérience surtout lorsque l'on sait qu'ils sont possibles dans presque toutes les bibliothèques. En regardant les autres commentaires de ces bibliothèques, on ne sait malheureusement pas pourquoi cela s'est mal passé. Les expériences qui ont laissé les usagers indifférents sont également assez

¹²³ Il faut cependant nuancer dans la mesure où la perception de l'offre de prêt est relayée par les bibliothécaires à travers notre questionnaire.

nombreuses, presque autant que les expériences jugées très positives. Il est également difficile de comprendre, au travers des réponses que nous avons obtenues, ce qui a laissé les usagers indifférents. Les raisons divergent peut-être. Les modes de mises à disposition varient entre les diverses bibliothèques concernées, le problème ne vient donc pas de là. On tend plutôt à penser que les usagers sont toujours intéressés par les documents numériques mais disposent de plus en plus eux-mêmes de leur propre dispositif, d'où le manque d'intérêt dans certaines bibliothèques. La majorité reste quand même positive. Les usagers satisfaits viennent de bibliothèques de type différent et si les bibliothèques proposent ce service, cela vient autant d'une initiative propre que d'une demande de la part des usagers.

3.2.2.5 La carte des bibliothèques

L'évolution de la carte française des bibliothèques¹²⁴ prêtant des dispositifs mobiles est tout à fait surprenante. Initiée en 2012, elle regroupe sur Google Maps près de 500 bibliothèques, et son modérateur inclut régulièrement les expériences relayées par les bibliothécaires. Cet engouement nous a incitées à mettre sur pied le même type de carte pour la Suisse.

Le but de cette carte est de rendre visible l'offre en matière de dispositifs mobiles en bibliothèque. Dans notre cas, les seules données des bibliothèques qui figurent sur la carte sont leur nom, adresse physique et site web.

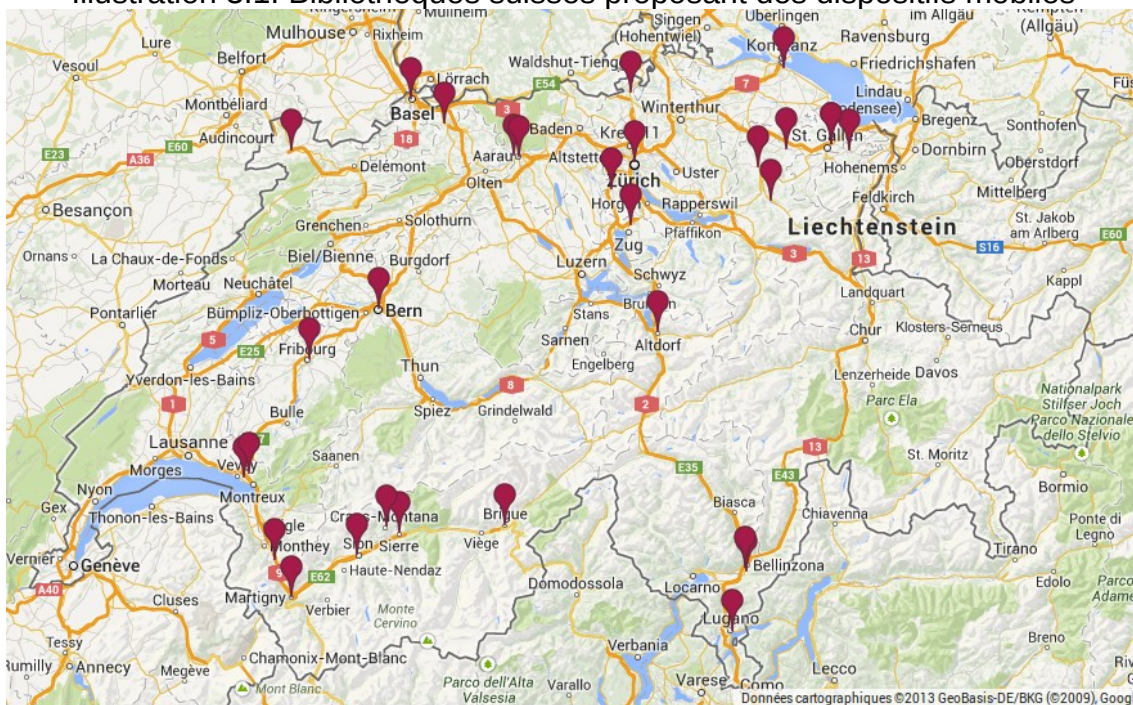
Parmi les 38 bibliothèques disposant de dispositifs mobiles, vingt-cinq¹²⁵ ont souhaité figurer sur la carte. Nous souhaitons que cette carte puisse être actualisée à l'avenir. Cette carte servira plutôt aux bibliothèques suisses comme élément fédérateur et permettra aux personnes concernées d'avoir une vision d'ensemble. La carte est disponible en ligne¹²⁶ et chaque bibliothèque qui le demande a la possibilité d'y figurer. Nous la souhaitons à la fois outil de visibilité et de mise en réseau entre bibliothèques autour des dispositifs mobiles.

¹²⁴ Fourmeux Thomas, « Biblio Numericus - Le numérique se joue aussi en bibliothèque », *Biblio Numericus*, 11 février 2013, <<http://biblionumericus.fr/2013/02/11/carte-de-prets-de-liseuses-et-de-tablettes-en-bibliotheques/>>, consulté le 18 avril 2013.

¹²⁵ Vingt-neuf en tout avec les différents sites de la médiathèque du Valais

¹²⁶ La carte est disponible à l'adresse <https://mapsengine.google.com/map/viewer?mid=zfl7sZMW5Mcl.kOTZBdzBgL6I>

Illustration 3.1: Bibliothèques suisses proposant des dispositifs mobiles



Comme pour le questionnaire nous avons choisi l'application de Google, Maps Engine pour sa facilité d'utilisation et la possibilité d'intégrer des données depuis un tableur. Elle a pour intérêt de permettre l'intégration rapide de données depuis un fichier csv ou tout autre tableur. L'application est pour l'instant encore en version bêta. Nous suivons donc l'évolution de cette application et ferons en sorte que ce projet se pérennise, avec cette application ou une autre...



4. Conclusion

La Suisse s'insère dans la problématique mondiale de la gestion par les bibliothèques d'une offre numérique toujours plus importante.

Le numérique offre des possibilités extraordinaires dont on peine à profiter pleinement au vu des toutes les restrictions imposées. Il ouvre beaucoup de portes mais amène aussi des réflexions qu'il ne faut pas négliger et des transformations, dont une importante au livre que nous connaissons : il sépare le contenant du contenu. Mais ce contenant, s'il n'est plus lié, reste néanmoins indispensable à la lecture et si le rôle de la bibliothèque est de permettre l'accès aux documents, la question de la pertinence de ce service en bibliothèque doit être posée.

En matière de mise à disposition de dispositifs mobiles, nous avons pu constater, au travers de notre recherche, que notre pays ne fait pas exception aux enjeux juridiques, économiques et techniques intrinsèquement liés au livre numérique. Ici comme ailleurs, les expériences des bibliothèques par rapport au prêt de dispositifs mobiles varient.

A plusieurs reprises dans notre enquête, nous avons relevé que, pour une bibliothèque, prêter des supports de lecture n'est pas forcément lié à l'ampleur de son offre de documents numériques. Notre travail montre entre autre que la formation des bibliothécaires est indispensable tout comme le fait de sonder l'intérêt des usagers avant de se lancer dans l'expérience. En effet, si pour certaines bibliothèques l'expérience se révèle positive, d'autres l'ont abandonnée par manque d'intérêt du public cible.

Quoi qu'il en soit, il y a un réel intérêt de la part des bibliothécaires de ne pas rester à l'écart de l'évolution numérique. Cet intérêt fait naître beaucoup de questions, notamment sur la mise en place et la pertinence de ce service et, plus généralement, sur le rôle de la bibliothèque face à ces nouveaux outils.

En effet, on peut se demander si c'est le rôle d'une bibliothèque de prêter ce type de matériel. La situation évolue tellement vite que ce qui est vrai aujourd'hui ne le sera peut-être plus demain.

S'il est encore tôt pour tirer des conclusions nous pensons que les bibliothèques ont un rôle : servir d'intermédiaire pour que les questions techniques, financières et juridiques n'empêchent pas l'utilisateur d'accéder à la lecture.

De plus, certaines ressources ne sont accessibles que sous format numérique. Une bibliothèque qui doit toucher un public aussi large que possible peut difficilement proposer des livres qui ne seraient pas accessibles à certains. Bien que formats et outils changent vite, sans être à la pointe de la technologie, les bibliothécaires doivent être capables de répondre aux attentes et aux besoins du public. C'est pourquoi, proposer des supports de lecture sans documents n'a pas de sens, car la bibliothèque n'a pas pour rôle de promouvoir la technologie en tant que telle mais rendre accessible la lecture numérique.

Dans tous les cas, que les bibliothèques décident ou non de prêter des dispositifs mobiles, les bibliothécaires devraient être formés à l'utilisation de ces appareils, et ce dès le moment où l'établissement décide de mettre à disposition des documents numériques.

« As the use of mobile technology grows, library staff will need to learn and use the technology to serve library users where they are, and libraries will face management, funding, and training challenges in meeting this need. »¹²⁷

Plus globalement, les bibliothèques sont actuellement très dépendantes des éditeurs quant à l'accessibilité aux livres numériques. Pourquoi ne proposeraient-elles pas un accès direct, via leur catalogue, aux ouvrages libres de droits (qu'ils soient en Open Acces ou entrés dans le domaine public) ? Ces ouvrages, disponibles dans divers formats, sont consultables depuis à peu près tous les dispositifs mobiles de lecture numérique, comme devrait d'ailleurs l'être le catalogue numérique entier de la bibliothèque. Une plateforme comme digicoord pourrait être un point de départ pour les bibliothèques qui recherchent des documents à charger sur les dispositifs mobiles de lecture.

Pour les autres documents, sachant que les bibliothèques font déjà des conversions de format pour les personnes qui ont un handicap visuel pourquoi ne pas envisager élargir cette pratique à l'ensemble des documents numériques ? Certes cela pose des questions légales que nous ne sous-estimons pas, mais qui doivent être discutées.

Selon Rudolf Mumenthaler¹²⁸, les bibliothèques des hautes écoles pourraient d'autant plus montrer l'exemple en proposant à leurs collaborateurs un service de publication pour s'assurer que celles-ci soient disponibles quel que soit l'appareil de lecture et l'utilisation choisis.

Finalement, notre travail permet d'avoir une vue d'ensemble sur les pratiques des bibliothèques suisses en matière de prêt de support numérique. Il rappelle également qu'il reste un bon nombre de questions auxquelles les bibliothèques doivent répondre afin de choisir d'avancer avec le numérique en toute connaissance de cause.

¹²⁷ Vollmer Timothy, « Libraries and Mobile Technology: an introduction to Public Policy Considerations.pdf », 3 juin 2010, p. 12.

¹²⁸ Mumenthaler Rudolf, « Mobile Nutzung von Bibliotheksdienstleistungen », 2011, p. 7.

Bibliographie

Abrahamsen Erik, « Digital Publishing in China: Lay of the Land », *China publishing Industry Newsletter*, février 2012.

Actualité, « Des scientifiques chinois finalisent une encre conductrice d'électricité », [s. d.], <<http://www.actualite.com/usages/des-scientifiques-chinois-finalisent-une-encre-conductrice-d-electricite-47411.htm>>, consulté le 9 janvier 2014.

Bernard Alice, « Supports nomades en bibliothèque », 19 juin 2013, <<http://fr.slideshare.net/zerby/presentation-enssib>>, consulté le 7 janvier 2014.

BIS, « Erfolge des BIS im Bereich Urheberrecht: Bibliothek Information Schweiz », 10 avril 2013, <http://www.bis.ch/index.php?id=16&L=0&tx_ttnews%5Btt_news%5D=63>, consulté le 23 avril 2013.

Bonfanti Giovanni et Ferrario Marco, « A.T. Kearney - Bookrepublic: Do Readers Dream of Electronic Books? », Milan, 25 mars 2013, <<http://fr.slideshare.net/IfBookThen/bonfantiferrario-at-kearney-bookrepublic>>, consulté le 2 novembre 2013.

Chartier Roger, *Pouvoirs de l'écrit et manières de lire*, 108:41, Université de Genève, 2013.

Cherbuin, Anne, Dengg, Bernhard et Regamey, Liliane (éd.), 2011. *Buch Digitale Bibliothek* [en ligne]. 2011. Zurich: Dike. [Consulté le 23 octobre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.lawlibraries.ch/docs/tagung2011/BuchDigitaleBibliothek.pdf>.

COSLA, « About COSLA », 2013, <http://www.cosla.org/content.cfm/id/about_cosla>, consulté le 17 juin 2013.

Direction générale des médias et des industries culturelles, « Étude sur l'offre commerciale de livres numériques à destination des bibliothèques de lecture publique. », mars 2013, <<http://fr.scribd.com/doc/132272056/Etude-offre-commerciale-de-livres-numeriques-pour-les-bibliotheques-pdf>>, consulté le 13 juin 2013, p. 79.

ENSSIB, « Dispositifs de lecture numérique : mode d'emploi », déc 2011, <<http://www.enssib.fr/lecole/bibliotheque/offre-documentaire/dispositifs-de-lecture-numerique-mode-demploi>>, consulté le 7 janvier 2014.

Fleury Christine, « Atelier bibliotheques et numerique », 23:50:06 UTC, <<http://fr.slideshare.net/fleury/atelier-bibliotheques-et-numerique>>, consulté le 7 janvier 2014.

Fourmeux Thomas, « Carte de prêts de liseuses et de tablettes en bibliothèques | Biblio Numericus », 11 février 2013, <<http://biblionumericus.fr/2013/02/11/carte-de-prets-de-liseuses-et-de-tablettes-en-bibliotheques/>>, consulté le 9 janvier 2014.

Fourmeux Thomas, « Biblio Numericus - Le numérique se joue aussi en bibliothèque », *Biblio Numericus*, 11 février 2013, <<http://biblionumericus.fr/2013/02/11/carte-de-prets-de-liseuses-et-de-tablettes-en-bibliotheques/>>, consulté le 18 avril 2013.

Fryer James, « Electronic lending and public libraries: Folding shelves | The Economist », *the Economist*, 23 mars 2013, <<http://www.economist.com/news/international/21573966-e>>

books-mean-plot-twist-public-libraries-and-publishers-folding-shelves>, consulté le 17 juin 2013.

Gärtner Judith, « dbv blog » Schwedische Regierung verabschiedet neues Bibliotheksgesetz und beschließt Leseförderungskampagne », *dbv blog*, 12 novembre 2013, <<http://www.bibliotheksverband.de/blog/internationales-schwedische-regierung-verabschiedet-neues-bibliotheksgesetz-und-beschliet-leseforderungskampagne/>>, consulté le 19 novembre 2013.

Gary Nicolas, « Un programme pilote d'ebooks dans les universités du Venezuela », *Actua-Litté, les univers de livre*, février 2013.

GFII, *L'ebook dans l'EPUR : Le livre numérique dans l'édition professionnelle, universitaire et de recherche - ScholarVox HES Genève (eBook)*, 2012.

Gonzalez John W., « Bexar set to turn the page on idea of books in libraries - San Antonio Express-News », *My SA*, 11 janvier 2013, <http://www.mysanantonio.com/news/local_news/article/Bexar-set-to-turn-the-page-on-idea-of-books-in-4184940.php>, consulté le 18 avril 2013.

Groupe de travail Ressources numériques, « Rapport final CLP - Rapport final CLP_ressources_numériques.pdf », Lausanne, novembre 2011, <http://www.sabclp.ch/images/file/Rapport%20final%20CLP_ressources_num%C3%A9riques.pdf>, consulté le 18 avril 2013, p. 28.

Kaufmann Danielle, « Kriminelle Bibliotheken: Bibliothek Information Schweiz », *BIS, Bibliothèque Information Suisse*, 6 décembre 2013, <http://www.bis.ch/index.php?id=16&no_cache=1&tx_=&tx_ttnews%5Btt_news%5D=121>, consulté le 4 janvier 2014.

Koller Rodolphe, « Les tablettes vendues principalement aux entreprises? - ICTjournal », *ICT Journal*, 10 août 2012, <<http://www.ictjournal.ch/fr-CH/News/2012/08/10/Les-tablettes-vendues-principalement-aux-entreprises.aspx>>, consulté le 4 novembre 2013.

La Quadrature du net, « Failure of "Licenses for Europe" Underlines the Need for Reform of the EU Copyright Framework | La Quadrature du Net », *La Quadrature du net*, 13 novembre 2013, <<https://www.laquadrature.net/en/failure-of-licenses-for-europe-underlines-the-need-for-reform-of-the-eu-copyright-framework>>, consulté le 17 novembre 2013.

Lelièvre Hélène, « La Suisse perd du terrain sur l'utilisation des TIC - ICTjournal », *ICT Journal*, 11 avril 2013, <<http://www.ictjournal.ch/News/2013/04/11/La-Suisse-perd-du-terrain-sur-lutilisation-des-TIC.aspx>>, consulté le 20 avril 2013.

Lomas Natasha, « Forrester: Tablet "Hyper-Growth" Will Push Global Installed Base Past 905M By 2017, Up From 327M In 2013 », *TechCrunch*, 6 août 2013, <<http://techcrunch.com/2013/08/06/forrester-tablets/>>, consulté le 9 janvier 2014.

Media Use Index, « MUI_2013_Flyer_Y&RGroup_23.09.2013.pdf », 23 septembre 2013.

Meyer Celine, « Le prêt de liseuses électroniques en bibliothèque », Médiathèque départementale de l'Eure, 8 décembre 2012, <<http://fr.slideshare.net/CelineMeyer/formation-liseuses>>, consulté le 17 avril 2013.

Muller Floriane, Samoullier-Egger Fabienne et Vieux Aurélie, « Zoom sur : bibliothèque et handicaps visuels », *Recherche d'ID*, 2013,

<<http://recherchemid.wordpress.com/2013/11/01/zoom-sur-bibliotheque-et-handicaps-visuels/>>, consulté le 4 janvier 2014.

Mumenthaler Rudolf, « Mobile Nutzung von Bibliotheksdienstleistungen », 2011.

Mumenthaler Rudolf, « E-Books und E-Reader in Bibliotheken | Simple Book Production », Dezember 2012, <<http://mrudolfebooks.pressbooks.com/>>, consulté le 15 juin 2013.

Office fédéral de la statistique, « Statistique suisse - Données détaillées », 2013, <<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/16/02/02/data.html>>, consulté le 19 novembre 2013.

Office fédéral de la statistique, *Bibliothèques suisses, aperçus statistiques 2002*, Neuchâtel, 2003 (Statistique de la Suisse), <<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publicationID=16>> , consulté le 30 août 2013.

Ottesen, Valérie et Pagnamenta, Roxane, « Mais... qui prête des liseuses ou des tablettes ? », *Recherche d'ID*, 29 novembre 2013, <<http://recherchemid.wordpress.com/2013/11/29/carte/>>, consulté le 6 janvier 2014.

Ottesen, Valérie et Pagnamenta, Roxane, « Le prêt de dispositifs de lecture mobile dans les bibliothèques suisses », *Recherche d'ID*, 18 octobre 2013, <<http://recherchemid.wordpress.com/2013/10/18/le-pret-de-dispositifs-de-lecture-mobile-dans-les-bibliotheques-suisses/>>, consulté le 6 janvier 2014.

Oury Antoine, « Royaume-Uni : le prêt d'ebooks ne doit pas être confiné dans la bibliothèque », *ActuaLitté, les univers de livre*, 2 août 2013, <<http://www.actualitte.com/bibliotheques/royaume-uni-le-pret-d-ebooks-ne-doit-pas-etre-confine-dans-la-bibliotheque-44231.htm>>, consulté le 29 août 2013.

Patez Alain, *Guide pratique du livre numérique en bibliothèque*, Mont-Saint-Aignan, Klog, 2012.

Pouchot Stéphanie, Margérard Anne-Laurence et Epron Benoît, « Projet Calliopê : usages des dispositifs numériques de lecture en bibliothèque spécialisée », in *80e du Congrès de l'Acfas, Colloque 633 - Bibliothèques numériques : au carrefour des disciplines et des institutions*, Montréal, Canada, 2012.

Solym Clément, « Croissance du livre numérique : le Japon peu enthousiaste », *ActuaLitté, les univers de livre*, 19 novembre 2013, <<http://www.actualitte.com/usages/croissance-du-livre-numerique-le-japon-peu-enthousiaste-46401.htm>>, consulté le 19 novembre 2013.

Solym Clément, « Bookeen Ocean : le lecteur ebook grand format dévoilé », 30 octobre 2013, <<http://m.actualitte.com/n/46009>>, consulté le 4 novembre 2013.

Solym Clément, « Danemark : sans contrefaçon, le prêt numérique », *ActuaLitté, les univers de livre*, 9 septembre 2013, <<http://www.actualitte.com/usages/danemark-sans-contrefacon-le-pret-numerique-44921.htm>>, consulté le 12 septembre 2013.

Taillandier Florent, « Atingo : une nouvelle solution pour le prêt d'ebooks en bibliothèque ? - CNET France », *cnetfrance*, 2 septembre 2013, <<http://www.cnetfrance.fr/news/atingo-une-nouvelle-solution-pour-le-pret-d-ebooks-en-bibliotheque-39793544.htm>>, consulté le 9 septembre 2013.

Taillandier Florent, « Des liseuses Kobo en location en bibliothèque - CNET France », 8 juillet 2013, <<http://www.cnetfrance.fr/news/des-liseuses-kobo-en-location-en-bibliotheque-39792182.htm>>, consulté le 29 septembre 2013.

Taillandier Florent, « 11.000 bibliothèques US partenaires de Kindle », *CNETFrance*, 23 septembre 2011, <<http://www.cnetfrance.fr/news/11000-bibliotheques-us-partenaires-de-kindle-39764228.htm>>, consulté le 29 septembre 2013.

Trummer Angela et Schneider René, « Benutzerakzeptanz von E-books und E-book Reader am Beispiel der Kornhausbibliotheken », 2010.

Université de Lausanne, [2010]. UNIL - Succès des iPads testés par les usagers de la BCU Lausanne. In : [en ligne]. [Consulté le 13 juin 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.unil.ch/getactu/wwwbcu/1274945151763/>.

Vollmer Timothy, « Libraries and Mobile Technology: an introduction to Public Policy Considerations », 3 juin 2010, <<http://www.ala.org/offices/sites/ala.org.offices/files/content/oitp/publications/policybriefs/mobiledevices.pdf>>, consulté le 8 février 2013.

Wischenbart Rüdiger *et al.*, « Global eBook: A report on market trends and developments », octobre 2013, <http://www.wischenbart.com/upload/Global-Ebook-Report2013_final03.pdf>, consulté le 2 octobre 2013, p. 112.

Wu Jianzhong, « Transition to an e-and-globalised age: Shanghai Library's practice of change », in *123- Rethinking the role of public libraries*, Puerto Rico, IFLA, 2011, p. 7.

Wu Xiao, « The road to the digital resources sharing- cases of the Cultural Onformation Resources Sharing Project of China », in *Innovation in resource sharing: new methods, new technologies*, Helsinki, IFLA, 2012, p. 8.

Xihui Zhen, « Overview of Digital Library Development in China », *D-Lib Magazine*, juin 2010, <<http://www.dlib.org/dlib/may10/zhen/05zhen.html>>, consulté le 18 avril 2013.

Zickuhr Kathryn *et al.*, « Libraries, patrons, and e-books | Pew Internet Libraries », *Pew Internet & AMERICAN Life Project*, 22 juin 2012, <<http://libraries.pewinternet.org/2012/06/22/libraries-patrons-and-e-books/>>, consulté le 7 octobre 2013.

« Comparatif : les liseuses de livres électroniques (ebooks) », déc 2013, <<http://www.lesnumeriques.com/liseuse/comparatif-liseuses-livres-electroniques-ebooks-a509.html>>, consulté le 7 janvier 2014.

« Module 4 : Tablettes et lieux de culture (musées, bibliothèques, universités) | 4° Colloque : Ecriture et technologie », avril 2012, <http://www.ecriture-technologie.com/?page_id=1859>, consulté le 3 juillet 2013.

« Quels logiciels utiliser? Zebook.com, librairie de livres numériques », [s. d.], <<http://www.-zebook.com/logiciels-ebooks>>, consulté le 5 janvier 2014.

« "Prêt de liseuses en bibliothèque - Expérimentations - Numérique - Le Motif", s. d. », [s. d.], <<http://www.lemotif.fr/fr/numerique/experimentations/pret-de-liseuses-en-bibliotheque/>>.

Références en ligne pour une veille sur le sujet

Une veille a été nécessaire au vu de la rapide évolution du domaine de l'édition numérique et des nombreux débats qui y sont liés. Nous avons choisi plusieurs sources diffusant essentiellement sur le réseau social Twitter.

Sur le livre en général

<https://twitter.com/ActuaLitte>

<https://twitter.com/Babelio>

<https://twitter.com/Calimaq> (auteur du blog <http://scinfolex.com/>, droit d'auteur et ouverture des données)

Edition numérique ouverte :

<https://twitter.com/marindacos>

Sciences de l'information : école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

<https://twitter.com/enssib>

Rudolf Mumenthaler: bibliothéconomie en Suisse <https://twitter.com/mrudolf>

Pour le développement des médiations numériques et des biens communs de la connaissance:

<https://twitter.com/Silvae> (Silvère Mercier, Co-fondateur du SavoirsCom1 et auteur du blog <http://www.bibliobsession.net/>)

Guillaume Champeau

<https://twitter.com/gchampeau> (numérique, internet et droit d'auteur)_

Annexe 1 : Questionnaire

Enquête sur les dispositifs mobiles dans les bibliothèques suisses

Ce questionnaire, qui ne devrait pas vous prendre plus de 15 minutes, est effectué dans le cadre d'un travail de recherche du Master en Information documentaire de la Haute Ecole de Gestion de Genève (HEG).

Il permettra d'avoir une vue d'ensemble pour la Suisse des dispositifs de lecture mobiles en bibliothèque. Afin de documenter notre travail, nous allons créer une carte de la Suisse qui permettra d'identifier les bibliothèques proposant le prêt de dispositifs de lecture mobiles (tablettes, liseuses). Si votre bibliothèque accepte d'y figurer, vous avez la possibilité de vous inscrire à la fin du questionnaire.

Les données recueillies ne seront utilisées qu'à des fins de recherche. Les résultats seront à disposition des bibliothèques qui le souhaitent. Aucune utilisation commerciale n'en sera faite. Vous avez la possibilité de répondre jusqu'au 02 novembre 2013.

Les termes utilisés au masculin s'entendent bien entendu aussi au féminin.

***Obligatoire**

1. De quel type est votre bibliothèque ? *

Plusieurs réponses possibles

Plusieurs réponses possibles.

- municipale
- cantonale
- scolaire
- académique
- spécialisée
- privée
- Autre :

2. Dans quel canton se trouve votre bibliothèque ?

Une seule réponse possible.

- AG
- AI
- AR
- BE
- BL
- BS
- FR
- GE
- GL
- GR
- JU
- LU
- NE
- NW
- OW
- SG
- SH
- SO
- SZ
- TG
- TI
- UR
- VD
- VS
- ZG
- ZH

3. Votre catalogue dispose-t-il d'une interface mobile ?

Par interface mobile nous entendons une application ou un site conçu pour un accès depuis un dispositif mobile.

Une seule réponse possible.

- oui *Passez à la question 5.*
- non *Passez à la question 4.*
- je ne sais pas *Passez à la question 5.*

4. L'interface mobile est-elle envisagée ?

Une seule réponse possible.

- non *Passez à la question 5.*
- en 2013 *Passez à la question 5.*
- en 2014 *Passez à la question 5.*
- à long terme *Passez à la question 5.*
- je ne sais pas *Passez à la question 5.*

5. La bibliothèque dispose-t-elle d'un catalogue de documents numériques ?

Une seule réponse possible.

- oui *Passez à la question 6.*
- non *Passez à la question 23.*
- je ne sais pas *Passez à la question 45.*

A propos de l'offre numérique

6. De quelle manière valorisez-vous votre catalogue numérique auprès de vos usagers ?

Plusieurs réponses possibles

Plusieurs réponses possibles.

- flyers
- campagne d'affichage
- email
- QRcodes
- site web
- pas d'action de valorisation en particulier pour le moment
- je ne sais pas
- Autre :

7. Depuis quand l'offre numérique est-elle proposée au public ?

Une seule réponse possible.

- moins de 6 mois
- de 6 mois à 1 an
- de 1 à 2 ans
- de 2 à 5 ans
- plus de 5 ans
- je ne sais pas

8. Quels types de documents sont disponibles en format numérique ?

Plusieurs réponses possibles

Plusieurs réponses possibles.

- articles de revues
- travaux de recherche (thèses, mémoires d'étudiants...)
- encyclopédies
- journaux
- romans
- bandes dessinées
- manuels pédagogiques
- documents audiovisuels
- je ne sais pas
- Autre :

9. Ces documents sont...

Plusieurs réponses possibles

Plusieurs réponses possibles.

- nativement numériques
- numérisés
- je ne sais pas

10. Quelle est la proportion, dans votre catalogue, de documents numériques par rapport aux documents papier ?

Une seule réponse possible.

- moins de 20%
- entre 20% et 40%
- entre 40% et 60%
- entre 60% et 80%
- plus de 80%
- je ne sais pas

11. Sous quels formats les documents numériques sont-ils proposés ?

Plusieurs réponses possibles

Plusieurs réponses possibles.

- PDF
- HTML
- ePub
- azw-Mobipocket
- je ne sais pas
- Autre :

12. Utilisez-vous des livres numériques tombés dans le domaine public ?

Une seule réponse possible.

- oui
- non
- je ne sais pas

13. Utilisez-vous des livres numériques accompagnés de verrous digitaux (DRM) ?

Une seule réponse possible.

- oui
- non
- je ne sais pas

14. Pour votre offre numérique, vous fournissez-vous auprès de maisons d'éditions directement ?

Une seule réponse possible.

- oui
- non
- je ne sais pas

15. Êtes-vous abonnés à une plateforme d'offre numérique ?

Une seule réponse possible.

- oui
- non
- je ne sais pas

16. Si oui, à quelle plateforme êtes-vous abonnés ?

.....

17. **De quel/s type/s de formation pour le numérique le personnel de votre bibliothèque bénéficie-t-il ?**

Plusieurs réponses possibles
Plusieurs réponses possibles.

- autoformation
- ateliers
- formations eLearning par des organismes habilités
- stages de formation continue
- je ne sais pas
- Autre :

18. **Quelles sont les conditions de consultation des documents numériques ?**

Une seule réponse possible.

- à domicile / en dehors de la bibliothèque
- uniquement dans les locaux de la bibliothèque
- Autre :

19. **La bibliothèque met-elle à disposition des usagers des dispositifs mobiles (liseuses, tablettes, autres) pour la consultation de documents numériques ?**

Une seule réponse possible.

- oui *Passez à la question 25.*
- non *Passez à la question 20.*
- je ne sais pas *Passez à la question 45.*

20. **La mise à disposition de dispositifs mobiles est-elle envisagée ?**

Une seule réponse possible.

- oui
- non *Passez à la question 22.*
- je ne sais pas *Passez à la question 45.*

21. **Pour quand la mise à disposition est-elle envisagée ?**

Une seule réponse possible.

- en 2013
- en 2014
- à long terme
- je ne sais pas

Passez à la question 45.

22. Pourquoi la mise à disposition n'est-elle pas envisagée ?

.....
.....
.....
.....
.....

Passez à la question 45.

23. La mise à disposition de documents numériques est-elle envisagée ?

Une seule réponse possible.

- non
- en 2013
- en 2014
- à long terme
- je ne sais pas

24. Y-a-t-il une demande de la part de vos usagers pour une mise à disposition de documents numériques ?

Une seule réponse possible.

- oui
- non
- je ne sais pas

A propos des dispositifs mobiles de lecture numérique

Passez à la question 45.

25. Depuis quand proposez-vous des dispositifs mobiles ?

Une seule réponse possible.

- moins de 6 mois
- entre 6 mois et 1 an
- entre 1 et 2 ans
- entre 2 et 5 ans
- depuis plus de 5 ans
- je ne sais pas

26. Quels dispositifs et combien sont à disposition des usagers ?

Une seule réponse possible par ligne.

	0	1 à 3	4 à 6	plus de 6
liseuses/readers	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
tablettes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
autres dispositifs mobiles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

27. Quels sont les modèles de dispositifs mobiles utilisés ?

p.ex. Kindle, iPad, Sony Reader, Bookeen, Kobo, Asus Transformer Pad, Samsung Galaxy Note,...

.....
.....
.....
.....
.....

28. Qu'est-ce qui a incité votre bibliothèque à mettre des dispositifs mobiles à disposition des lecteurs ?

.....
.....
.....
.....
.....

29. De quelle manière avez-vous mis en place ce service ?

Vous êtes-vous par exemple inspiré d'une méthodologie préexistante? L'expérience d'une autre bibliothèque semblait-elle intéressante pour votre bibliothèque ?

.....
.....
.....
.....
.....

30. Avez-vous mis à disposition d'autres bibliothèques votre retour d'expérience ?

Une seule réponse possible.

- oui
- non
- je ne sais pas

Les modalités de la mise à disposition des dispositifs mobiles

31. Le prêt se fait :

Une seule réponse possible.

- à domicile
 uniquement dans les locaux de la bibliothèque

32. Quelle est la durée du prêt ?

.....

33. L'utilisateur doit-il déposer une caution lors de l'emprunt ?

Une seule réponse possible.

- oui
 non
 je ne sais pas

34. De quel/s type/s de formation pour les dispositifs de lecture mobile les bibliothécaires chargés du prêt bénéficient-ils ?

Plusieurs réponses possibles
Plusieurs réponses possibles.

- autoformation
 ateliers
 formation eLearning par des organismes habilités
 stages de formation continue
 je ne sais pas
 Autre :

35. Dans quelle mesure les bibliothécaires peuvent-ils faire un retour sur leur expérience de prêt de dispositifs mobiles ?

.....
.....
.....
.....
.....

Les usagers et les dispositifs mobiles

36. **Quelle/s possibilité/s de formation est/sont proposée/s aux usagers ?**

Plusieurs réponses possibles

Plusieurs réponses possibles.

- pas de formation particulière
- ateliers
- livret papier/ mode d'emploi
- aide en ligne
- je ne sais pas
- Autre :

37. **Par quel biais avez-vous valorisé votre offre de dispositifs mobiles auprès de vos usagers ?**

Plusieurs réponses possibles

Plusieurs réponses possibles.

- journal local
- site web de la bibliothèque
- bibliothécaires
- flyers
- pas d'action de valorisation en particulier
- je ne sais pas
- Autre :

38. **Dans quelle mesure les usagers peuvent-ils faire un retour sur leur expérience d'utilisation d'un dispositif mobile ?**

Plusieurs réponses possibles

Plusieurs réponses possibles.

- par écrit
- oralement aux bibliothécaires
- focus groups
- pas de possibilité
- je ne sais pas
- Autre :

39. Les usagers ont perçu l'offre de prêt de dispositif...

Une seule réponse possible.

- très positivement
- positivement
- de manière indifférente
- négativement
- très négativement
- je ne sais pas

Carte des bibliothèques suisses

Nous allons dresser une carte des bibliothèques suisses mettant à disposition de leurs lecteurs une offre de prêt de liseuses et/ou de tablettes de lecture. (Vous trouverez ici l'exemple français de cette carte https://maps.google.fr/maps/ms?msa=0&msid=217057881769664868980_0004c29912fbdd0cb822e&hl=fr&ie=UTF8&t=m&ll=46.739861,1.494141&spn=12.049194,25.532227&z=5&source=embed)

Passez à la question 40.

40. Votre bibliothèque est-elle intéressée d'y*figurer ?

Une seule réponse possible.

- oui
- non *Passez à la question 45.*

Vos coordonnées

41. Nom de votre bibliothèque *

.....

42. Adresse physique de votre bibliothèque*

.....
.....
.....
.....
.....

43. URL de votre site web afin de permettre un lien depuis la carte *

.....

44. Adresse email de contact

utilisée uniquement en cas de besoin dans le cadre de cette recherche

.....

Nous vous remercions d'avoir participé à notre enquête!

45. Commentaires, suggestions,...

Vous pouvez par exemple nous donner votre avis sur le prêt de tablettes/liseuses en bibliothèque ou le sentiment général de vos usagers à ce sujet.

.....
.....
.....
.....
.....

46. Si vous désirez être informé des résultats de l'étude, établis de manière anonyme, merci de nous indiquer votre adresse email

.....

Fourni par
 Google Drive

Annexe 2 : Glossaire

Dispositifs mobiles de lecture numérique¹²⁹ : tout support permettant un accès mobile à des ressources numériques (ordinateur portable, tablette tactile, liseuse, smartphone, phablette,...).

DRM : Le *Digital Rights Management* est un verrou technologique, qui permet de définir des droits d'accès et d'utilisation de tous types de documents numériques.

Interface mobile : application ou site conçu pour un accès depuis un dispositif mobile.

Liseuse (ou e-reader): un support électronique équipé d'un logiciel permettant de lire des livres numériques et utilisant la technologie de l'encre électronique pour l'affichage.

Littératie : aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités¹³⁰.

Livre numérique (ou ebook ou e-book): nous nous référons à la définition donnée dans le cadre de l'expérimentation Calliopê de l'Enssib. "Partant de la définition large du livre numérique comme fichier électronique contenant un texte au format numérique, cette sélection contient délibérément des types de contenu débordant la notion stricte de livre : ebook, mais aussi bouquet d'ebooks, application d'ebooks, revue, article de presse, blog, vidéo, podcast, autrement dit tout contenu susceptible d'être converti et lu sur les nouveaux dispositifs de lecture que sont les tablettes et les liseuses."¹³¹

Smartphone : téléphone mobile disposant de fonction d'assistant personnel et connectable aux réseaux numériques.

Tablette : ordinateur mobile en forme de fine tablette, avec une interface couleur, un écran tactile, un lecteur d'applications (dont la lecture), un lecteur multimédia.

¹²⁹ GFII, *L'ebook dans l'EPUR : Le livre numérique dans l'édition professionnelle, universitaire et de recherche - ScholarVox HES Genève (eBook)*, 2012.

¹³⁰ Définition donnée par l'OCDE, voir : <http://www.oecd.org/fr/education/innovation-education/39438013.pdf>

¹³¹ Voir : <http://www.enssib.fr/chantier-mine/calliope-usages-des-dispositifs-numeriques-de-lecture-en-bibliotheque>